

# LA CLE DES MOTS

Cliquer 2 fois



**I**ndex

**Q**uelques mots

**A** comme

**B** comme

**C** comme

**D** comme

**E** comme

**F** comme

**H** comme

**I** comme

**L** comme

**M** comme

**N** comme

**P** comme

**R** comme

**S** comme

**T** comme

**B**ibliographie



Recherche soutenue par :



# INDEX



## A

Avec Domicile Fixe (ADF)

Action sociale

Activité courante

Allocation Adulte Handicapé (AAH)

Aptitudes

## B

Biolégitimité

## C

Capacité/incapacité

Carrière

Centre d'accueil de jour

Centre d'hébergement d'urgence

Clochard/vagabond

Coïncidence

## D

Diachronique

Droit au logement opposable (DALO)

Droit à l'hébergement opposable (DAHO)

## E

Effet Matthieu

Espoir actif

Expérience biologique et sociale du handicap

## F

Facilitateur/obstacle

Facteur environnemental

Facteur identitaire

Facteur macro-social

Facteur méso-social

Facteur micro-social

Facteur personnel

Fonction organique

## H

Habitude de vie

Hébergement d'insertion

Hébergement d'urgence

## I

Idéal-type

Inconditionnalité de la prise en charge

Institution totale

## L

Limitation d'activité

Logement de droit commun

Logement temporaire

## M

Mal-logement

## N

Non-demande intentionnelle

Non-demande subie

Non-recours complet

Non-recours cumulatif

Non-recours cumulé

Non-recours définitif

Non-recours partiel

Non-recours raisonné

Non-recours temporaire

## P

Passivité de l'administration

Performance

Plateforme 115

Principe de continuité

Processus de conversion

Processus de désadaptation-réadaptation

Processus de production du handicap (PPH)

## R

Restriction de participation

Rôle social

## S

Samu social et équipes mobiles

Sans-abri

Sans-domicile

SDF

Sans-logis

Secteur AHI

Secteur de l'insertion sociale

Secteur de l'urgence sociale

Sociologie compréhensive

Statut de malade

Structures anatomiques

Synchronique

Système organique

## T

Transformation de soi

# QUELQUES MOTS



« La clé des mots » est un document de référence issu de la recherche action collaborative intitulée « Les déficiences motrices et/ou sensorielles et le recours aux dispositifs de l'urgence sociale pour les populations sans-domicile de Paris ».

Ce glossaire est destiné aux professionnels, bénévoles, personnes concernées et tout autre acteur œuvrant dans le secteur du handicap et de l'urgence sociale.

Cet ensemble de définitions, basées sur les écrits scientifiques de référence, permet de construire un cadre commun de langage pour que les coopérations inter-secteurs soient facilitées.

La sélection des concepts proposés ne se veut pas exhaustive, mais met en lumière certains termes que nous avons jugés essentiels de connaître dans le cadre d'un travail de collaboration, qui implique un décloisonnement.

Retrouvez l'ensemble  
des résultats et des outils  
issus de la recherche

## COMITÉ DE PILOTAGE



Lydie Gibey  
Jean-David Peroz



Carole Saleres



Blandine Maisonneuve  
Chloé Magnan



Aurélien Carotenuto-Garot



Stéphane Rullac



Elodie Thiercelin



Thomas Gestin



Benjamin Laurent



## Avec Domicile Fixe (ADF) :

Terme utilisé par Rullac [2015] afin de mentionner les personnes qui ne sont pas en situation de sans-abrisme. Ce terme permet également de marquer l'altérité au sein d'une trajectoire individuelle, entre la période où l'enquêté n'était pas encore entré dans une trajectoire de sans-domicile et le moment où il a perdu son chez-soi et est devenu de facto sans-domicile. Cette distinction est faite dans une optique d'analyse sociologique. Cependant, elle ne doit surtout pas faire oublier qu'il y a un continuum entre les personnes mal-logés et les personnes sans-domicile, et que les termes de sans-domicile et encore plus d'ADF dissimulent une très grande hétérogénéité de situations. Initialement, cette distinction ADF vs SDF a été opérée par Meca [1997].

## Action sociale :

« Nous entendons par "action" un comportement humain (peu importe qu'il s'agisse d'un acte extérieur ou intime, d'une omission ou d'une tolérance), quand et pour autant que l'agent ou les agents lui communiquent un sens subjectif. Et par action "sociale", l'action qui, d'après son sens visé par l'agent ou les agents, se rapporte au comportement d'autrui, par rapport auquel s'oriente son déroulement. [...] Weber précise ensuite ce qu'il entend par "action sociale". Tout comportement n'est pas une action, mais seulement celui auquel l'agent attribue un sens subjectif (identifié ici au "sens visé"), lequel détermine directement son déroulement. L'action sera dite "sociale" quand un rapport à autrui est impliqué dans ce sens subjectif.

Sont par conséquent exclus de cette définition les comportements, certes collectifs en ce sens qu'ils sont communs à une masse d'individus, mais qui constituent de simples réactions à une situation donnée (par exemple, le fait que des promeneurs ouvrent tous leurs parapluies quand il se met à pleuvoir [E&S, p. 20]) qui relèvent certes de l'"action", mais non de l'action "sociale" : le fait d'agir comme les autres ne signifie pas nécessairement que nous agissons en fonction des comportements (constatés ou anticipables) de ceux avec lesquels nous établissons une relation en agissant. L'action "sociale" au sens de Weber implique toujours une relation à autrui. Au sens de Weber, l'action peut être considérée comme "sociale" à partir du moment où un rapport à autrui est impliqué dans le sens subjectif qu'attribuera l'acteur social à cette action. Mais cette relation n'est pas synonyme de réciprocité. Le "sens visé" n'est pas virtuellement partagé, c'est-à-dire un sens sur lequel des partenaires cherchent à se mettre d'accord. De ce point de vue [...] la définition wébérienne de l'action sociale peut être considérée comme "individualiste" : le "sens subjectif", dont la présence ou l'absence fait la différence entre l'action et le simple comportement, est en principe, même dans le cas de l'action qualifiée de "sociale", le sens que l'agent prête à son action. » [Colliot-Thélène, 2006 : 50-51]. Au sens de Weber, une action sociale a donc un caractère collectif et subjectif : il faut que l'individu puisse donner une raison à cet acte et qu'un rapport à autrui influence le sens qui lui sera donné. Par exemple, militer dans un parti politique est une action sociale, car dans ce cas l'individu adhère à certaines valeurs collectives, c'est pourquoi il se coordonne avec d'autres militants pour les défendre au sein de sa société. Weber distingue quatre principaux types de déterminants de l'action sociale, c'est-à-dire de motivations subjectives à celles-ci.

La première est l'action « théologiquement rationnelle » (rationnelle en finalité) qui correspond à la mise en place — par un individu ou des groupes d'individu — des moyens nécessaires à l'obtention d'une certaine finalité, en fonction de leurs attentes qui découlent elles-mêmes de leur place dans la société et du comportement des autres hommes. Par exemple, Boudon [2011 (1973)] a démontré que l'inégalité des chances scolaires est notamment le résultat d'un calcul coût-risque-bénéfice rationnel dont le résultat ne sera pas le même selon la position sociale de l'individu. La deuxième est l'action « axiologiquement rationnelle » (rationnelle en valeur) qui est une action réfléchie attachée à des valeurs envers lesquelles l'individu se sent engagé. Par exemple, la foi religieuse et tous les principes de vie guidant l'action quotidienne qui en découle. Au sens de Weber, la rationalité axiologique peut être affectée par une forme d'irrationalité découlant de l'attachement à ces valeurs. La rationalité axiologique se différencie notamment de la rationalité téléologique de par cette potentielle part d'irrationalité auquel elle peut conduire. Les deux prochains idéaux-types de déterminants de l'action sociale s'inscrivent dans une réflexivité limitée, ce qui conduit Weber à les situer « à la limite, voire en deçà, de l'action au sens défini par la sociologie compréhensive, c'est-à-dire d'un comportement dont le cours est déterminé par le sens subjectif que lui prête l'agent » [Colliot, Thélène, 2006 : 62]. La troisième est l'action immédiatement déterminée par des affects ou des émotions, qui peut donc avoir une grande part d'irrationalité. Par exemple, la vengeance ou le dévouement. La quatrième est l'action « traditionnelle », que Weber associe à une forme de mimétisme réactif ne s'accompagnant que d'un très faible travail réflexif. Par exemple, le fait de saluer ses collègues de travail. Au sens de Weber, l'étude des actions sociales est l'objet central de la sociologie compréhensive.

A comme

B comme

C comme

D comme

E comme

F comme

H comme

I comme

L comme

M comme

N comme

P comme

R comme

S comme

T comme

Bibliographie

## **B**iolégitimité :

« On peut supposer que se lit ici l'effet d'une priorisation de ces situations de santé de la part des hébergements sociaux. [...] Plus globalement cette tendance médicalisante est identifiée dans d'autres pans des politiques de lutte contre l'exclusion. Le critère de la santé devient une façon de trier les demandes pour des professionnels confrontés à une rareté des ressources à offrir vis-à-vis d'une demande quantitativement trop importante. Ainsi, peut-on parler de biolégitimité, telle que Didier Fassin la conceptualise (Fassin, 2010) : l'attention des institutions de protection sociale est prioritairement accordée aux manifestations du corps souffrant ou malade. Cette priorité accordée aux problèmes de santé traduit au niveau local les processus globaux de sanitisation et de médicalisation du social » [Gardella, Arnaud, 2018 : 43]. La biolégitimité est donc une norme, notamment appliquée dans le secteur AHI, consistant à prioriser les personnes présentant un « corps souffrant ou malade ». En effet, ces personnes présentent une fragilité caractérisée, ce qui augmente donc l'urgence de leur situation et la priorité de leur prise en charge [Guide de l'accès au logement à l'usage des travailleurs sociaux, DRIHL, 2017]. De fait, dans un contexte d'inadéquation entre l'offre et la demande d'hébergement-logement, c'est un moyen d'effectuer un tri parmi les personnes pouvant bénéficier en priorité de leurs droits et celles qui devront attendre plus longtemps.



**A** comme

**B** comme

**C** comme

**D** comme

**E** comme

**F** comme

**H** comme

**I** comme

**L** comme

**M** comme

**N** comme

**P** comme

**R** comme

**S** comme

**T** comme

**B**ibliographie

## Capacité/incapacité :

Il s'agit de « l'aptitude d'un individu à effectuer une tâche ou à mener une action » [CIF : 15]. D'après Fougeyrollas [2010], l'aptitude d'un individu peut varier d'une capacité optimale à une incapacité complète.

## Carrière :

Le concept de carrière a été initié par la tradition sociologique de Chicago (Hughes, 1958 ; Goffman, 1968 ; Becker, 1985 ; Strauss, 1992). Il est utilisé afin d'appréhender le processus de transformation des pratiques et des représentations sociales d'un individu qui se trouve dans un certain mode de vie et/ou qui développe certaines pratiques (exemples : carrière déviante, carrière d'anorexique, carrière militante, carrière de sans-domicile, etc.). Il intègre le mouvement au cœur de son analyse afin de donner une explication processuelle de l'objet sociologique. C'est pourquoi il se révèle être un concept très pertinent afin de saisir les séquences et les dynamiques de l'engagement individuel dans un mode de vie et/ou autour de certaines pratiques collectives. Le concept de carrière a notamment été appliqué à l'étude des personnes sans-domicile afin d'appréhender la dynamique de transformation de soi induite par cette trajectoire de vie [Rullac, 2015 ; Damon, 2012 (2002) ; Pichon, 2010 ; Pimor, 2014]. Un des intérêts de l'utilisation de ce concept aux populations sans-domicile tient au fait qu'il permet d'appréhender les dynamiques de transformation de soi vécues en cette trajectoire comme un

processus réversible de socialisation à un mode de vie déviant, et donc de s'éloigner de la vision de Vexliard [1998 (1957)] en termes de désocialisation. Dans le cadre de sa thèse, l'auteur de ce rapport d'enquête a poursuivi la conceptualisation de la carrière de SDF en cherchant à définir ses principales étapes et dynamiques, notamment le processus d'incorporation à ce mode de vie et à l'inverse les dynamiques de sortie. Dans cette optique, il a notamment observé deux idéaux-types opposés de sans-domicile — en termes de pratiques quotidiennes et de vision de leur trajectoire de sans-domicile. D'un côté, les « forcés », c'est-à-dire ceux qui sont maintenus à la rue pour des causes macro-social (crise du logement, situation du marché de l'emploi, politique migratoire, etc.) et qui pourraient donc se sortir de la rue directement par l'obtention d'un logement sans nécessiter un accompagnement social. À l'opposé, les « incorporés », c'est-à-dire ceux qui sont maintenus à la rue pour des raisons individuelles (addictions, intégration à un mode de vie déviant, pathologies psychiques, etc.) et qui nécessitent obligatoirement un accompagnement social vers la sortie de rue.

## Centre d'accueil de jour :

« Ils constituent un maillon essentiel dans l'accueil des personnes sans domicile fixe. Ces lieux, généralement de petite taille et bien intégrés dans l'environnement local, proposent des espaces conviviaux où les personnes sans-domicile peuvent disposer de nombreux services : domiciliation, douche, laverie, café et parfois restauration. Les travailleurs sociaux et les

bénévoles les aident dans leurs démarches d'accès aux droits et proposent de les orienter vers les structures les mieux adaptées à leur situation. » [Rullac, 2015 : 212]

## Centre d'hébergement d'urgence :

« La mission des centres d'hébergement d'urgence est d'accueillir les personnes sans domicile fixe pour une courte durée, pendant laquelle leur situation sera évaluée ; elles seront aidées dans leurs démarches d'accès aux droits et orientées vers une structure d'insertion adaptée. » [Rullac, 2015 : 212]

## Clochard/vagabond :

La notion de clochard renvoie à une définition ancienne du sans-abrisme. « Au cours des siècles, les vagabonds se sont urbanisés, tout à fait logiquement dans un contexte d'urbanisation croissante. Ils parcouraient le pays vers des lieux moins hostiles. En revanche, les clochards se définissent clairement à partir d'un ancrage urbain et le plus souvent dans un quartier. Ils apparaissent dans la littérature et dans le sens commun comme un élément du "paysage" urbain local. Une certaine forme de visibilité les caractérise. Parce qu'ils vivent et s'affichent dans les espaces publics, les clochards sont l'objet d'une attention toute particulière. [...] L'appellation clochard, formée sur le mot clocher qui signifiait au Moyen âge "boiter", est issue de ce rapport au physique. Le corps du clochard se



A comme

B comme

C comme

D comme

E comme

F comme

H comme

I comme

L comme

M comme

N comme

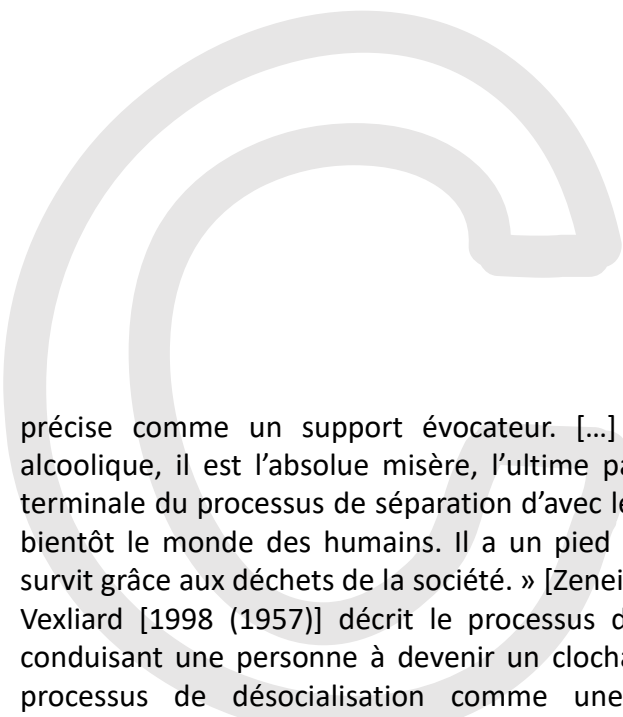
P comme

R comme

S comme

T comme

Bibliographie



précise comme un support évocateur. [...] Souvent âgé et alcoolique, il est l'absolue misère, l'ultime pauvreté, la phase terminale du processus de séparation d'avec le monde social et bientôt le monde des humains. Il a un pied dans la tombe. Il survit grâce aux déchets de la société. » [Zeneidi-Henry : 28-29]. Vexliard [1998 (1957)] décrit le processus de désocialisation conduisant une personne à devenir un clochard. Il identifie le processus de désocialisation comme une dynamique de déchéance : les sans-domicile perdent peu à peu tous les besoins considérés comme élémentaires à un être humain (avoir un logement, se laver, manger à sa faim, etc.). De fait, au sens de l'auteur, ils suivent une sorte de processus de déshumanisation. Au dernier stade de sa désocialisation, selon Vexliard, le clochard a vécu une dégradation de ses besoins — ce qui signifie que l'individu a renoncé à « l'effort social », en d'autres termes que l'aspect social des besoins a disparu (se laver, veiller à l'image que l'on renvoie à l'autre, apprécier manger, etc.). Le clochard se contentera de peu, les besoins se résumeront alors à survivre et trouver quelques sources de plaisir simples, comme boire avec ses compagnons d'infortune, par exemple. Selon Vexliard, le clochard peut être défini comme « un homme sans besoin, dans un univers sans valeur. » [Vexliard, 1998 (1957) : 23]. Declerck [2001] se réfère régulièrement au terme de clochard pour désigner ceux qu'il nomme également les « naufragés ». Les clochards ont longtemps été identifiés comme la version urbaine du vagabond en milieu rural. La comparaison entre ces deux catégories n'est d'ailleurs pas insensée. En effet, la frontière entre ces deux figures de sans-abrisme est très poreuse comme le relève Anderson [2014 (1923)] qui établit la possibilité qu'un individu anciennement hobo ou vagabond puisse un jour devenir un clochard. Il s'agit d'ailleurs de catégories distinctes au sein de la typologie de la hobohème qu'il a édifiée : d'un côté, les travailleurs saisonniers, les vagabonds et les hobos qui sont

dans mouvement perpétuel de l'Est à l'Ouest des États-Unis pour des raisons différentes d'une catégorie à une autre ; de l'autre, les casaniers et les clochards qui se sont définitivement sédentarisés à un lieu dans une ville. Anderson définit les vagabonds comme une catégorie particulière de sans-abri. Ils font preuve d'une grande mobilité, notamment en milieu rural, contrairement aux clochards qui sont fortement sédentarisés dans un milieu urbain. En outre, ils ne travaillent pas et préfèrent vivre de débrouille, à l'inverse des hobos et des travailleurs saisonniers qui sont dans un déplacement constant pour des raisons professionnelles. Aujourd'hui, le terme de clochard a clairement un sens très péjoratif et c'est pour cette raison qu'il ne correspond à aucune définition juridique ou administrative. Il n'est pas rare d'entendre une personne sans-domicile utiliser ce terme pour désigner ceux qui se « laissent aller » — c'est-à-dire qui boivent beaucoup d'alcool, qui ne veillent plus du tout à leur hygiène, qui passent la très grande majorité de leur temps à la rue, etc., mais les professionnels et bénévoles du secteur AHI rejettent cette notion. Le terme de vagabond, quant à lui, a pratiquement disparu alors qu'il a été utilisé et même institutionnalisé juridiquement pendant des siècles [Zeneidi-Henry, 2002]. Dans le cadre de cette enquête, nous n'utiliserons pas le terme de clochard ni celui de vagabond pour ces diverses raisons.

### **C**oïncidence :

« J'ai appris essentiellement grâce à l'enseignement d'Everett C. Hugues, à penser à ce type de dépendance que les événements entretiennent entre eux en termes de "contingences". Lorsque l'événement A s'est produit, on se

trouve désormais dans une situation où de nombreuses choses peuvent se produire. Si j'ai mon bac, je peux aller à l'université, m'engager dans l'armée, faire une école de commerce, aller en prison... Telles sont quelques-unes des possibilités ouvertes. Il y en a beaucoup, mais leur nombre n'est pas infini et, d'ordinaire, seules quelques-unes sont plus ou moins probables (même si les possibilités improbables peuvent également se réaliser). Le trajet pour lequel on opte à ce genre de carrefour dépend de nombreux facteurs. On peut appeler "contingences" les choses dont dépend l'étape suivante, et dire que le fait que l'événement A soit suivi de l'événement B plutôt que de l'événement C ou D est contingent d'une autre chose X. Aux États-Unis, le fait que j'aie à l'université après mon bac est contingent de mes notes (sont-elles suffisamment bonnes pour l'université où je veux aller ?), de mes capacités financières, de mon désir d'aller à l'université (est-il suffisamment fort pour que je puisse m'accommoder des inconvénients qui peuvent en découler ?), etc. [...] Le trajet qui mène à un événement donné peut donc être vu comme une succession d'événements ainsi contingents les uns des autres. » [Becker, 2002 (1998) : 70-71]. Becker nous invite ici à observer les histoires individuelles comme un enchaînement d'événements contingents les uns des autres, et dont l'apparition n'est « ni parfaitement aléatoire, ni absolument déterminé » [Becker, 2002 (1998) : 62]. Les histoires individuelles se construisent autour d'événements qui coïncident. La probabilité qu'un événement apparaisse est en partie déterminée par la socialisation de l'individu et les choix qu'il a précédemment réalisés. Ensuite, il fait le choix de saisir — ou non — chaque nouvel événement survenu pour maintenir le cap de ses précédents choix ou le modifier. Les rôles très divers qu'un même type de rencontre (amoureuse, professionnelle, etc.) pourra prendre selon la trajectoire de chacun sont une bonne illustration de l'influence explicative due aux coïncidences.

- A** comme
- B** comme
- C** comme
- D** comme
- E** comme
- F** comme
- H** comme
- I** comme
- L** comme
- M** comme
- N** comme
- P** comme
- R** comme
- S** comme
- T** comme
- Bibliographie**

## Diachronique :

« qui concerne l'appréhension d'un fait ou d'un ensemble de faits dans son évolution à travers le temps. » (CNTRL : <https://www.cnrtl.fr/lexicographie/diachronique>). D'un point de vue scientifique, cela signifie étudier la causalité d'un phénomène en prenant en considération son caractère évolutif dans le temps. L'objet étudié est considéré comme étant le résultat d'un processus dont la construction dépend de l'interaction entre plusieurs facteurs qui en sont le moteur. Dans le champ de la sociologie, les travaux de Becker [1985 (1963) ; 2002 (1998)], de Darmon [2008 (2003)] ou encore de Fillieule [2001/1] s'inscrivent pleinement dans cette démarche.

## Droit au logement opposable (DALO) :

« Art. L. 300-1. – Le droit à un logement décent et indépendant, mentionné à l'article 1er de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, est garanti par l'État à toute personne qui, résidant sur le territoire français de façon régulière et dans des conditions de permanence définies par décret en Conseil d'État, n'est pas en mesure d'y accéder par ses propres moyens ou de s'y maintenir. Ce droit s'exerce par un recours amiable puis, le cas échéant, par un recours contentieux dans les conditions et selon les modalités fixées par le présent article et les articles L. 441-2. »<sup>1</sup>

## Droit à l'hébergement opposable (DAHO) :

« L'article 7, alinéa III, du DALO intègre l'hébergement à vocation sociale dans les compétences relevant de la commission de médiation. L'article 9 alinéas II et III du DALO intègre le défaut de proposition d'hébergement social dans la même opposabilité qui s'applique au logement. Selon ces articles, l'hébergement bénéficie comme le logement d'une opposabilité, d'ordonner des accueils dans ces mêmes dispositifs et de punir l'état d'astreintes. » [Rullac, 2015 : 15].



A comme

B comme

C comme

D comme

E comme

F comme

H comme

I comme

L comme

M comme

N comme

P comme

R comme

S comme

T comme

Bibliographie





## Effet Matthieu :

« Donner davantage à ceux qui ont déjà quelque chose, et rien aux plus démunies, expression détournée d'une parabole de l'Évangile selon Matthieu, 25, 14-30 » (Brousse, et al., 2008 : 62-63). Au sens sociologique, l'effet Matthieu signifie qu'il existe de fortes inégalités entre un groupe de personnes détentrices de certaines ressources (et/ou caractéristiques) et ceux qui ne les ont pas. [...] En outre, dans un contexte propice à l'effet Matthieu, l'effet de ces ressources est amplifié au point d'exacerber les inégalités entre ceux qui les détiennent et les autres. L'effet Matthieu est une dynamique de reproduction et d'aggravation des inégalités initialement présentes. » (Carotenuto-Garot, 2019 : 2). L'effet Matthieu est une réalité à laquelle sont confrontées nombre de personnes sans-domicile dans le cadre de leur accès aux dispositifs relevant de l'urgence et de l'insertion sociale, tel que l'ont déjà relevé plusieurs spécialistes du sans-abrisme [Brousse, Firdion, Marpsat, 2008 ; Damon, 2012 (2002) ; Noblet, 2010 ; Gardella, Arnaud, 2018]. Comme l'explique Brousse [2006], le réseau d'aide aux sans-domicile est un univers segmenté, au sens où il est particulièrement divisé et surtout que les personnes présentant certains capitaux valorisés dans le champ de l'intervention sociale ont une probabilité supérieure d'obtenir une place d'hébergement (effet de ciblage). Les institutions relevant de l'hébergement social sélectionnent notamment les personnes SDF présentant une probabilité de réinsertion rapide [Gardella, Arnaud, 2018]. Ainsi, les critères d'accessibilité aux structures d'hébergement conduisent à favoriser ceux qui présentent le moins de signes de désadaptation aux normes dominantes ; à l'inverse, les individus fortement incorporés à leur carrière sont confrontés à davantage d'obstacles et des délais d'admission plus longs [Carotenuto-Garot, 2019]. De fait, l'effet Matthieu

est une dynamique de pérennisation et d'aggravation des inégalités d'accessibilité aux dispositifs AHI entre personnes sans-domicile toujours d'actualité.

## Espoir actif :

« Un individu faisant preuve d'un espoir actif de s'en sortir continue à se projeter sur l'avenir. Il conserve un espoir important de briser sa carrière : sa vie de sans-domicile est conçue comme une étape temporaire qu'il est sûr de dépasser. Cet espoir est le moteur par lequel l'acteur social parvient à élaborer des stratégies de long terme orientées vers la sortie de carrière (accord des moyens à cette fin). Dans le prolongement logique de cet objectif, l'acteur social résiste aux processus d'incorporation en la carrière (désadaptation-réadaptation, et conversion identitaire). Il préserve les mêmes valeurs, normes, dispositions sociales (Bourdieu, 1980 ; Darmon, 2008) et références identitaires (Pichon, 2010) qu'avant son arrivée à la rue. Ses pratiques quotidiennes doivent aboutir à son extraction de la carrière et sont orientées autour du maintien de soi (Pichon, 2010), tant que cet objectif n'est pas atteint. Il détient donc des ressources psychologiques grâce auxquelles il se projette sur un avenir en dehors de la carrière et développe des stratégies de concrétisation de ce projet. » [Carotenuto-Garot, 2019 : 8]. Ce type de rapport au temps et à la sortie de carrière est typique des individus ayant très faiblement incorporé la carrière de sans-domicile. Le maintien de l'espoir actif implique principalement, d'une part, de maintenir un objectif de sortie de carrière de SDF, donc de viser l'obtention d'un logement de droit commun ; d'autre part, de mettre en place des pratiques et des stratégies quotidiennes

s'accordant avec cet objectif de sortie de carrière. En parallèle, tant qu'ils sont contraints à rester dans une trajectoire de sans-domicile, ils mettent également en place des pratiques et des stratégies quotidiennes orientées vers le maintien de leurs habitudes et de leur identité sociale d'ADF (donc de résistance à l'incorporation dans la carrière de sans-domicile). Ainsi, ce sont des personnes qui conservent un espoir de se sortir de leur trajectoire de sans-domicile suffisamment fort pour qu'il demeure un objectif concret à atteindre, et qui est donc relayé par la mise en place pragmatique d'un ensemble de moyens en accord avec celui-ci.

## Expérience biologique et sociale du handicap :

L'EBSH comprend aussi bien le vécu, par les personnes concernées, de la déficience et des limitations fonctionnelles ou des incapacités [CIF, 2001 ; PPH, 2010] qui peuvent être éprouvées que de l'expérience du traitement social du handicap [Revillard A., 2019].

1 Site Légifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000271094&categorieLien=id>

2 En plus du fait d'avoir un travail, ou tout du moins d'être un des mieux dotés financièrement, Brousse cite également le fait de témoigner d'un attachement local (être de la commune), d'un mode de vie traditionnel, avoir des enfants en bas âge, la jeunesse, la féminité, la présence d'un handicap, le fait d'avoir des diplômes, bénéficier d'allocations sociales, avoir un casier judiciaire vierge et être depuis peu à la rue. [ibid]

- A comme
- B comme
- C comme
- D comme
- E comme
- F comme
- H comme
- I comme
- L comme
- M comme
- N comme
- P comme
- R comme
- S comme
- T comme
- Bibliographie



## Facilitateur/obstacle :

La CIF définit un facilitateur comme un élément personnel ou environnemental qui a une influence positive sur la capacité de la personne à mener à bien certaines activités physiques, mentales ou sociales. L'obstacle est l'opposé du facilitateur. Fougeyrollas [2010] considère que chacune des variables constituant les facteurs personnels et environnementaux peut jouer un rôle de facilitateur ou d'obstacle sur la capacité de l'individu à mener des activités courantes et à incarner des rôles sociaux.

## Facteur environnemental :

Selon la CIF, « les facteurs environnementaux constituent l'environnement physique, social et attitudinal dans lequel les gens vivent et mènent leur vie. Les facteurs sont externes à la personne et peuvent avoir une influence positive ou négative sur la performance de la personne en tant que membre de la société, sur la capacité de la personne, ou sur une fonction organique ou une structure anatomique de cette personne. » [CIF : 17] Fougeyrollas [2010], qui s'inspire notamment de la CIF, en donne une définition complémentaire : « Les facteurs environnementaux se caractérisent comme des dimensions sociales ou physiques qui déterminent l'organisation et le contexte d'une société. [...] Une échelle de mesure de la qualité de l'environnement va du facilitateur optimal à l'obstacle complet. [...] Dans cette hypothèse, il s'agit d'étudier des valeurs sociales, des attitudes d'employeur et de collègues. On examine ensuite l'accès aux aides techniques, l'accessibilité du

bâtiment, la disponibilité d'une adaptation à l'organisation des tâches. On tient compte des variables climatiques, de l'organisation des services de formation professionnelle ou de réadaptation professionnelle. On cherche, s'il y a lieu, des mesures d'égalité des chances dans les lois liées au travail et, le plus important, on évalue la disponibilité d'un emploi approprié sur le marché du travail. » [Fougeyrollas, 2010 : 158-159]. Les facteurs environnementaux représentent donc la part de déterminisme que peuvent avoir les facteurs sociaux (du niveau macro-social jusqu'au niveau micro-social) sur la situation de handicap. Ils sont une des trois composantes responsables du processus de production du handicap selon le modèle MDH-PPH de Fougeyrollas [2010].

## Facteur identitaire :

Il s'agit d'une des variables de la composante facteurs personnels, dans le modèle MDH-PPH de Fougeyrollas [2010]. Les facteurs identitaires constituent les facteurs socio-psychologiques de cette composante — ils portent sur les repères identitaires de l'individu, sa vision du monde et la manière dont il se positionne dans la société. Ils permettent de prendre en considération l'influence du milieu familial et de l'environnement social (facteurs macro-sociaux et méso-sociaux) sur la vision que l'individu a de lui-même et du monde social (facteurs identitaires), donc de ce qu'il considère comme possible ou non de faire (ses aptitudes). Ces éléments sont en perpétuelle évolution au cours de la vie d'une personne.

## Facteur macro-social :

D'un point de vue sociologique, les facteurs macro-sociaux sont des éléments touchant à l'organisation sociétale qui s'impose à l'individu — par exemple, les lois, les normes sociales, le mode de production, la morale, la tradition, etc. Durkheim [2005 (1937)] définit le fait social comme « toute manière de faire, fixée ou non, susceptible d'exercer sur l'individu une contrainte extérieure ; ou bien encore, qui est générale dans l'étendue d'une société donnée tout en ayant une existence propre, indépendante de ses manifestations individuelles » [Durkheim, 2005 (1937)]. Il s'agit des manières d'agir, de penser et de sentir dont les causes sont extérieures à l'individu — car défini par la société — et qui s'imposent à lui par la contrainte. Le niveau macro-social peut se résumer comme étant le produit des « effets du cadre structurel sur les pratiques individuelles » [Santelli, 2019/2 : 165]. Ainsi, l'attitude sociétale vis-à-vis des personnes en situation de handicap est une forme de fait social qui s'impose aux personnes présentant une déficience. Fougeyrollas [2010] définit les facteurs macro-sociaux comme l'une des variables de la composante facteurs environnementaux au sein de son modèle MDH-PPH. L'attitude sociétale impacte directement l'aptitude individuelle de par les facilitateurs et obstacles induits par ce contexte social, mais aussi indirectement du fait de l'influence qu'elle a sur le comportement individuel et notamment le regard qu'il porte sur ses capacités (impact sur les facteurs identitaires).

A comme

B comme

C comme

D comme

E comme

F comme

H comme

I comme

L comme

M comme

N comme

P comme

R comme

S comme

T comme

Bibliographie



## Facteur méso-social :

D'un point de vue sociologique, les facteurs méso-sociaux sont des éléments relevant des structures sociales de niveau intermédiaire, qui prennent un caractère local et avec lesquels l'individu est amené à être en contact direct — par exemple, l'institution médicale, le monde du travail, l'école, etc. Il s'agit du niveau des organisations sociales [Bagla, 2003]. Santelli [2019/2] résume le niveau méso-social comme étant « l'influence [exercée par les] entourages quotidiens. Le niveau intermédiaire permet de considérer les contextes locaux à partir desquels et dans lesquels les individus agissent. Il permet d'apporter une attention particulière aux actions de l'individu et les appréhender dans leur articulation avec les contextes dans lesquels elles se déroulent. [...] Le niveau méso permet de saisir cette dialectique de l'action entre le cadre dans laquelle elle prend place et ce qui en résulte. Il souligne le poids de certains déterminants et comment, face à eux, l'individu est contraint, mais aussi quelle est sa marge de manœuvre. [...] Le niveau méso permet de voir à l'œuvre les dynamiques relationnelles enchâssées dans des contextes sociaux [...] et comment l'individu agit à la fois sous l'influence de ces derniers, en même temps qu'ils procurent les conditions de son action » [Santelli, 2019/2 : 163-165]. Du point de vue du handicap les facteurs méso-sociaux renvoient donc aux facilitateurs et obstacles que nous pouvons identifier dans le cadre de l'accessibilité à certains contextes sociaux — par exemple, l'accessibilité au monde du travail, aux centres hospitaliers, ou encore aux institutions scolaires. Les facteurs méso-sociaux renvoient également à l'influence que le milieu familial ou l'institution scolaire peut exercer sur les facteurs identitaires et les aptitudes de l'individu.

## Facteur micro-social :

Au sens de Fougeyrollas [2010], les facteurs micro-sociaux renvoient à l'environnement social de proximité de l'individu. Il s'agit donc des obstacles et des facilitateurs qu'il trouvera dans son environnement physique et social quotidien — par exemple, auprès de sa famille ou de ses amis, au sein de son lieu de résidence, etc. Ce sont donc des éléments relevant uniquement des facteurs environnementaux. Dans un cadre sociologique, les facteurs micro-sociaux prennent un sens plus large puisqu'ils ne renvoient pas uniquement à ce seul contexte social extérieur à l'individu, mais également à la manière dont l'individu va interagir avec cet environnement social. Il s'agit d'appréhender le regard de l'individu en étudiant son action, sa rationalité, et ses stratégies individuelles — éléments que Fougeyrollas [2010] intègre plutôt aux habitudes de vie. Santelli [2019/2] résume le niveau micro-social comme étant « la sphère d'action individuelle. Au niveau micro, l'enquête cherche à "récolter", d'une part, les éléments qui vont s'imposer à l'individu (année de naissance, taille de la famille, rang de naissance, origine sociale, etc.) et, d'autre part, ceux sur lesquels il peut exercer son action (relations familiales, parcours scolaires, choix conjugal, etc.). [...] L'analyse consiste à saisir à la fois les effets de ce qui préexiste à l'individu et ses propres logiques d'action, cela implique de tenir compte du caractère déterminant de certaines caractéristiques, mais aussi des aspirations de l'individu, ses ressources, ses stratégies. » [Santelli, 2019/2 : 161]. Au sens sociologique les facteurs micro-sociaux renvoient donc aux pratiques, aux représentations et aux stratégies que les individus fondent dans l'interaction avec leur environnement social direct et au sein d'une société donnée. En effet, les pratiques, les

représentations, la rationalité et les aspirations de l'individu sont issues de ses expériences passées, des univers sociaux au sein desquels il a été socialisé et de son milieu social. Il y a donc une part de déterminisme qui s'incarne dans les comportements et les choix individuels, ce qui est notamment observable dans les trajectoires scolaires [Bourdieu, Passeron 1970, 1985 (1964)]. Cependant, l'individu est actif dans le cadre de l'édification de sa trajectoire de vie et développe des stratégies aux finalités diverses en fonction des ressources qu'il détient et de ses aspirations [Boudon, 2011 (1973)]. L'individu confronté à une situation de handicap peut ainsi potentiellement développer des stratégies destinées à contourner certains obstacles et/ou à user stratégiquement de certaines ressources pour en limiter l'impact sur son quotidien. Par exemple, une personne non voyante qui a appris à se servir de sa « canne blanche » dans une association et à visualiser par cœur certains trajets pour se déplacer seule. L'individu pourra également avoir un impact sur le macro-social, par exemple en interpellant les pouvoirs publics dans l'optique de rendre la société française plus accessible aux personnes en situation de handicap. D'un point de vue sociologique, l'analyse micro-sociale invite donc à observer l'interaction constante entre l'individu et la société — l'individu étant considéré comme produit par le social, mais en retour il produit le social. Dans le cadre de cette enquête, nous nous sommes inscrits dans une démarche relevant de la sociologie compréhensive. De fait, nous avons accordé une valeur centrale à l'observation et à l'analyse micro-sociale. Nous avons fait converger ces deux définitions divergentes de ce que sont les facteurs micro-sociaux — MDH-PPH et sociologie — dans le cadre de nos analyses. En effet, l'approche du MDH-PPH peut s'accorder à la définition sociologique ; du fait que l'aspect que Fougeyrollas

A comme

B comme

C comme

D comme

E comme

F comme

H comme

I comme

L comme

M comme

N comme

P comme

R comme

S comme

T comme

Bibliographie



[2010] considère comme ne relevant pas des facteurs micro-sociaux (l'action et les stratégies de l'acteur social) sont des aspects intégrés aux habitudes de vie. Les mots ne sont pas exactement les mêmes, mais les analyses pouvant en découler sont très similaires, il est donc possible d'accorder ces deux points de vue. aspects intégrés aux habitudes de vie. Les mots ne sont pas exactement les mêmes, mais les analyses pouvant en découler sont très similaires, il est donc possible d'accorder ces deux points de vue.

## **F**acteur personnel :

D'un point de vue scientifique, il s'agit des facteurs explicatifs d'un phénomène qui touche à l'individu en lui-même — son comportement, ses pratiques, ses représentations, sa rationalité, son état de santé, etc. En sociologie, l'œuvre de Weber a donné un rôle central à l'observation de la rationalité individuelle et à l'analyse des actions sociales afin de comprendre les phénomènes sociaux [Colliot-Thélène, 2006]. La rationalité et les comportements individuels sont fortement influencés par la société, mais en retour l'individu par ses actions crée la société ; par exemple, lien qu'établit Weber entre éthique protestante et esprit du capitalisme [Weber, 1964 (1904-1905)]. Au sens de Weber, il est donc nécessaire de s'interroger sur les raisons individuelles pour saisir le monde social. D'une certaine manière, Fougeyrollas [2010] prend acte de cette conception en considérant les facteurs personnels (soit les raisons individuelles) comme étant l'une des trois principales composantes conduisant à la situation de handicap. Dans le modèle du MDH-PPH, Fougeyrollas [2010] présente les

facteurs personnels comme étant le produit de l'interaction entre des facteurs biologiques (état de santé), des facteurs socio-psychologiques (influence de l'environnement socio-économique, socioculturel, etc. sur le comportement individuel) et de ses aptitudes (ce qu'il est en capacité ou non de faire). Ainsi, les facteurs personnels ont une influence centrale sur le processus de production de handicap (PPH).

## **F**onction organique :

« Les fonctions organiques désignent les fonctions physiologiques des systèmes organiques (y compris les fonctions psychologiques). » [CIF : 10]

- A** comme
- B** comme
- C** comme
- D** comme
- E** comme
- F** comme
- H** comme
- I** comme
- L** comme
- M** comme
- N** comme
- P** comme
- R** comme
- S** comme
- T** comme
- B**ibliographie



## Habitude de vie :

Les habitudes de vie sont ce que l'individu est dans la capacité — ou non — de faire et donc les habitudes qu'il a pris dans son quotidien. Il s'agit de l'une des trois composantes du modèle MDH-PPH. Au sens de Fougeyrollas [2010], les habitudes de vie sont appréciables à travers les activités courantes faites par l'individu et les rôles sociaux qu'il parvient à incarner. Les habitudes de vie sont le produit de l'interaction entre les facteurs personnels et les facteurs environnementaux, mais en retour celles-ci redéfinissent perpétuellement l'impact de ces deux facteurs en fonction des ressources, stratégies et pratiques développées par l'individu.

## Hébergement d'insertion :

Il s'agit d'un premier palier interne au secteur de l'insertion sociale. Les hébergements d'insertion sont des hébergements pérennes destinés à des personnes présentant la nécessité d'un accompagnement social global et de long terme préalable à la sortie de leur trajectoire de sans-domicile. Ils sont majoritairement composés des Centres d'Hébergement et de Réinsertion sociale (CHRS) qui « accueillent des personnes ou des familles qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, mais aussi des difficultés de logement, de santé ou d'insertion. Le but est de les aider à accéder à leur autonomie personnelle ou sociale ou de la retrouver. Créés en 1974, les CHRS sont financés par une dotation globale versée par l'État au titre de l'aide sociale. Certains sont spécialisés dans l'accueil d'un type de public (femmes enceintes, personnes

sortant de prison...), d'autres sont des établissements de droit commun dit "tout public". » [Rapport DRIHL, mai 2018 : 7].

## Hébergement d'urgence :

Il s'agit des hébergements devant offrir un accueil inconditionnel aux personnes sans-domicile, tel que défini par la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion (MOLLE). « L'hébergement d'urgence répond à une nécessité de mise à l'abri immédiate, que celle-ci résulte d'une demande spontanée ou d'une proposition. Il se caractérise par une durée d'hébergement la plus courte possible, dès lors que le dispositif doit être en mesure d'offrir rapidement un mode de prise en charge adapté dans le cadre des prestations différenciées de l'hébergement d'insertion. » [Rapport de la direction générale de l'action sanitaire et sociale (DGAS), mars 2005 : 37].

A comme

B comme

C comme

D comme

E comme

F comme

H comme

I comme

L comme

M comme

N comme

P comme

R comme

S comme

T comme

Bibliographie



## Idéal-type :

« Afin de restituer à cette catégorie, [...] la portée épistémologique véritable qu'elle avait pour Weber, il faut souligner que l'intention de celui-ci n'était pas d'apporter un nouvel instrument méthodologique à la boîte à outils des historiens, mais de systématiser une opération cognitive banale. L'idéal-type n'est pas une forme de concept ou de théorie inédite, mais une interprétation du sens de la conceptualisation dans les sciences historiques et sociales. Cette interprétation, résolument constructiviste, s'oppose à toute conception de la connaissance comme reflet, et, plus généralement, à toute interprétation réaliste (on dit aussi : substantialiste) de la valeur cognitive des concepts et des modélisations théoriques. [...] La notion d'idéal-type a pour but de rendre compte des rapports qu'entretiennent l'imagination théorique et l'analyse empirique dans le travail des historiens. [...] Qualifiés de "tableaux de pensée" ou d'"utopie" [ETS, p. 180], les concepts développés en idéal-types sont reconnus pour n'être que des moyens élaborés par la pensée afin d'ordonner un donné empirique foisonnant dans lequel ce sont les questions du théoricien qui découpent les objets. [...] Dans la mesure où la limitation volontaire de l'information factuelle mobilisée va de pair avec une accentuation de la logique interne, l'idéal-type est donc autre chose qu'une image approximative. C'est la raison pour laquelle il possède une valeur heuristique : en réduisant la complexité du réel, il permet d'isoler les conséquences causales à expliquer (sans cet isolement de séquence soigneusement circonscrite, l'imputation causale serait impossible) ; en forçant la rationalité des logiques de l'action, il donne les moyens de cette explication. » [Colliot-Thélène, 2006 : 40-44]. L'idéal-type est donc une forme de schématisation de la réalité sociale qui est

opérée dans le cadre d'une analyse sociologique afin de rendre intelligible le phénomène observé. Il consiste à construire des catégories théoriques présentant chacune une certaine homogénéité interne et suffisamment de divergences vis-à-vis des autres catégories construites pour constituer un découpage viable de la réalité observée. Au sens de Weber, un idéal-type est une construction faite par le scientifique dans l'optique de simplifier dans un schéma unifié et cohérent une réalité foisonnante et complexe. De fait, les catégories élaborées ne doivent pas être essentialisées, elles demeurent relatives (car attachées à un certain contexte d'investigation qui peut évoluer dans le temps et en fonction du lieu) et théoriques (elles ne sont pas le reflet exact de la réalité, mais une typologisation opérée par le scientifique). L'idéal-type ne prétend pas être la réalité, mais seulement une interprétation de celle-ci. Par exemple, selon Weber, la succession des « modes de production » proposée par le matérialisme historique marxiste est une forme d'idéal-type : il permet de comprendre un aspect central de l'histoire européenne, mais ne saurait incarner à lui seul l'ensemble de cette histoire puisqu'il n'en est qu'une des interprétations. Ainsi, Weber accorde une valeur heuristique centrale au matérialisme historique, tout en évitant de tomber dans le biais des théoriciens marxistes qui ont cherché « dans la réalité historique des illustrations de la logique de développement présumée, quitte à forcer les données empiriques quand elles résistent à la subsumption sous la loi ». [Colliot-Thélène, 2006 : 45]. Au sens de Weber, le matérialisme historique est donc un moyen d'interpréter et de lire l'histoire afin de mieux la comprendre (un idéal-type), et non un axiome dont il s'agit de démontrer scientifiquement la véracité comme l'ont fait de nombreux théoriciens marxistes.

## Inconditionnalité de la prise en charge :

« Art. L. 345-2-2. — Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence. » [Rullac, 2015 : 16]

## Institution totale :

« En tant qu'institution sociale, elle rassemble la plupart des traits structuraux qui caractérisent un groupe d'établissements spécialisés dans le gardiennage des hommes et le contrôle totalitaire de leur mode de vie : l'isolement par rapport au monde extérieur dans un espace clos, la promiscuité entre reclus, la prise en charge de l'ensemble des besoins des individus par l'établissement, l'observance obligée d'un règlement qui s'immisce dans l'intimité du sujet et programme tous les détails de l'existence quotidienne, l'irréversibilité des rôles de membre du personnel et de pensionnaire, la référence constante à une idéologie consacrée comme seul critère d'appréciation de tous les aspects de la conduite, etc., tous ces caractères conviennent à l'hôpital psychiatrique aussi bien qu'à la prison, au couvent, au cantonnement militaire ou au camp de concentration » [Goffman, 1968 : 11]. Goffman utilise le terme d'institution totale (ou institution totalitaire) pour définir les structures de type asilaire (les hôpitaux psychiatriques aujourd'hui), les prisons, les camps de concentration, ou encore les casernes. Une institution totale se caractérise donc par trois principaux aspects. Premièrement, il s'agit d'un espace clos au sein duquel les individus sont isolés du monde extérieur. Il y a une frontière entre le dedans et le dehors, souvent instituée par

A comme

B comme

C comme

D comme

E comme

F comme

H comme

I comme

L comme

M comme

N comme

P comme

R comme

S comme

T comme

Bibliographie

les murs de l'établissement. Deuxièmement, les usagers de ce type de structure doivent partager leur espace, à la fois avec des personnes partageant le même statut qu'eux, mais aussi avec un ensemble de professionnels — dont le fond de la mission varie grandement selon le type de structure, mais qui impliquera toujours une part de surveillance dans la forme. Troisièmement, chaque pan de l'existence des internés est contrôlé et rythmé par l'institution totale (sous forme d'un système bureaucratique), de même que l'ensemble des besoins individuels. Ainsi, l'institution totale est une forme de microcosme social au sein duquel « l'interné » (terme employé par Goffman) est amené à incarner un nouveau rôle social et donc à développer des interactions nouvelles avec le monde extérieur et surtout au sein de l'institution totale ; ce qui le conduit à développer un nouveau rapport au monde et à soi.



**A** comme

**B** comme

**C** comme

**D** comme

**E** comme

**F** comme

**H** comme

**I** comme

**L** comme

**M** comme

**N** comme

**P** comme

**R** comme

**S** comme

**T** comme

**B**ibliographie



## Limitation d'activité :

« Les limitations d'activités désignent les difficultés qu'une personne peut rencontrer pour mener une activité » [CIF : 14].

## Logement de droit commun :

Un logement du parc privé ou social, occupé par une personne qui est titulaire du bail.<sup>3</sup>

## Logement temporaire :

Il s'agit d'un deuxième palier interne au secteur de l'insertion sociale, qui correspond à l'accession à un logement semi-autonome. D'une part, les logements temporaires peuvent être des logements adaptés — qui correspondent majoritairement aux résidences sociales. « Les résidences sociales sont des logements adaptés qui offrent un logement temporaire à des personnes en capacité d'occuper un logement autonome, mais éprouvant des difficultés particulières d'ordre économique ou social. [...] Les résidences sociales ont été créées par trois décrets du 23 décembre 1999 (décrets n° 94-1128, 94-1129 et 94-1130). Elles sont régies par les dispositions du code de la construction et de l'habitation (CCH) et précisées par les articles R351-55, R353-156 et L633-1. [...] Les résidences sociales peuvent être entièrement créées ou provenir de la

transformation de foyers de jeunes travailleurs ou de foyers de travailleurs migrants. Quatre principaux profils de publics y sont accueillis : les travailleurs migrants, les jeunes actifs, les grands exclus et les publics précaires. » [Rapport DRIHL, mai 2018 : 14]. D'autre part, les logements temporaires renvoient également aux intermédiations locatives qui ont pour « objectif de favoriser la sortie des familles de l'hébergement, le plus souvent hôtelier, vers un logement adapté, afin d'assurer la — souvent — nécessaire transition entre l'hébergement et le logement pérenne. Plusieurs dispositifs existant dans ce cadre, qui font appel soit au mandat de gestion, notamment via des Agences Immobilières à Vocation sociale, soit à un dispositif dans lequel une association, financée par l'État, loue le logement à un propriétaire et en assure la gestion locative et l'accompagnement social du ménage occupant. Il existe deux dispositifs d'intermédiation locative structurants dans la Métropole du Grand Paris : Louez Solidaire et sans risque financé par la ville de Paris et mis en œuvre sur le territoire parisien ; Solibail financé par l'État et mis en œuvre dans le reste du territoire. Dans ce dispositif, une association, agréée et financée par l'État, loue un logement à son propriétaire pour y accueillir un ménage sortant d'hôtel. » [Rapport DRIHL, mai 2018 : 19]. Ainsi, les logements temporaires sont destinés à des personnes en capacité d'occuper un logement semi-autonome et ne nécessitant qu'un accompagnement social de basse intensité portant sur quelques difficultés d'ordre économique et social (par exemple, accompagnement à la gestion d'un budget) en vue de pouvoir (ré) intégrer ensuite un logement de droit commun.

<sup>3</sup> Site Legalplace : <https://www.legalplace.fr/guides/bail-droit-commun/> [consulté le 03 décembre 2019]

A comme

B comme

C comme

D comme

E comme

F comme

H comme

I comme

L comme

M comme

N comme

P comme

R comme

S comme

T comme

Bibliographie



## Mal-logement :

« Le mal-logement regroupe les situations de logement qui ne répondent pas aux normes minimums d'une société donnée, ou dans lesquelles la personne ne maîtrise, elle-même, pas la durée de son hébergement. Le mal-logement peut prendre trois formes qui ne se recoupent pas nécessairement : la mauvaise qualité de l'habitat (bruit, humidité, chauffage défaillant, etc.), la superficie trop faible, ou la précarité de l'hébergement. L'INSEE (qui n'emploie pas le terme de "mal-logement") distingue trois grandes catégories au sein des "personnes privées de logement ou de confort" : les sans-domicile, les "autres situations sans logement personnel" (hôtel ou hébergement contraint chez une tierce personne) et les personnes qui vivent dans un logement privé de confort. Cette dernière catégorie est de loin la plus importante, elle comprend les personnes privées de confort matériel (immeuble insalubre, installation de chauffage insuffisante, humidité, etc.) et les personnes qui vivent dans un logement surpeuplé. La fondation Abbé Pierre publie chaque année un rapport sur le sujet. Parmi les mal-logés elle intègre les personnes privées de domicile personnel (sans-domicile, habitat de fortune, hébergement contraint chez des tiers) et celles qui vivent dans des conditions de logement très difficile (l'équivalent des personnes vivant dans un logement privé de confort ou surpeuplé de l'INSEE). » [Centre d'observation de la société] .<sup>4</sup>

<sup>4</sup> Site du centre d'observation de la société :

<http://www.observationsociete.fr/definitions/mal-logement.html>



**A** comme

**B** comme

**C** comme

**D** comme

**E** comme

**F** comme

**H** comme

**I** comme

**L** comme

**M** comme

**N** comme

**P** comme

**R** comme

**S** comme

**T** comme

**B**ibliographie



## Non-demande intentionnelle :

« Il s'agit de la non-demande par calcul coût-avantage, désaccord avec la norme principale, préférence pour des alternatives, civisme, mais aussi par non-concernement. » [Warin, 2018 : 2]. Il s'agit de situations où l'individu s'inscrit dans un non-recours volontaire par réel choix : les dispositifs ne sont pas utilisés pour un ensemble d'arguments utilitariste du type coût/bénéfice (homo oeconomicus) et/ou pour des raisons touchant aux valeurs individuelles (homo sociologicus), et/ou par le recours à des alternatives évitant d'avoir à recourir aux droits concernés, et/ou par le sentiment de ne pas être concerné ce qui conduit à se mettre volontairement à l'écart [Warin, 2018]. Cette forme de non-demande questionne donc l'adéquation de l'offre institutionnelle avec les besoins des personnes ayant le droit de bénéficier d'un droit ou d'un service. Dans le cas des personnes sans-domicile, cela revient donc notamment à prendre en considération l'accord, d'un point de vue qualitatif, entre les services proposés par les dispositifs AHI et les besoins de leur public. À ce propos, Levy [2015/3] insiste sur le fait que le non-recours aux dispositifs d'hébergements puisse être dû aux conditions de vie et aux règlements qu'ils imposent.

## Non-demande subie :

« Celle-ci s'explique par un manque de capacités (connaissances, savoir-faire, confiance, soutien...). [...] Les

situations observées concernent avant tout des personnes qui ne demandent pas ou plus par lassitude des démarches administratives, ou par épuisement à force de relations avec les prestataires qui, selon elles, stigmatisent ou discriminent. Cette non-demande est souvent expliquée par les personnes elles-mêmes comme la conséquence d'un mépris institutionnel. C'est tout du moins leur sentiment, mais les nombreux travaux sur le welfare stigma ont bien montré pourquoi et comment la stigmatisation est un mécanisme volontaire de dissuasion, et de plus en plus les régimes de sanctions, en particulier lorsque les discours sur l'assistanat et la fraude aux prestations sociales se renforcent. Ainsi en Grande-Bretagne, les sanctions accrues font qu'en 2016 moins d'un chômeur sur deux demande son indemnité. [...] Dans le cas de la non-demande subie, l'appréciation affective de l'offre peut révéler sa forte utilité. Pour autant les fonctionnements dans les relations de service sont tels ou perçus comme tels par la personne que, sur le plan objectif de l'égalité de traitement, une appréciation négative l'emporte et conduit à ne rien demander. » [Warin, 2018 : 2-3]. Il s'agit de situations où l'individu s'inscrit dans un non-recours volontaire, mais sous contrainte : la stigmatisation associée à l'utilisation des dispositifs pourvoyeurs et la lassitude due à l'inefficacité de ceux-ci peuvent conduire l'individu à s'en éloigner, mais dans l'idéal l'individu aimerait bénéficier de ses droits [Warin, 2018]. Dans le cadre de cette enquête, nous avons appréhendé d'autres cas de non-demande subie que Warin ne donne pas en exemple, il s'agit de situations touchant au facteur migratoire (voir sous partie 3.2) et aux déficiences motrices et sensorielles (voir sous partie 3.6).

## Non-recours complet :

« Une personne éligible demande une prestation et ne reçoit rien. » [Warin, 2016 : 29]. Ce type de non-recours a été défini par l'intermédiaire du Bureau de la recherche de la CNAF et la collaboration entre Van Oorschot et Antoine Math. Il a été présenté dans la revue de la CNAF [CNAF, 1996]. Il s'inscrit dans la mise en place d'un outil opérationnel destiné à mesurer l'intensité et la durée du non-recours aux prestations sociales dispensées par la CNAF.

## Non-recours cumulatif :

« Le non-recours à une prestation entraîne un ou d'autres non-recours. » [Warin, 2016 : 43]. Ce type de non-recours a été défini par l'intermédiaire du Bureau de la recherche de la CNAF et la collaboration entre Van Oorschot et Antoine Math. Il a été présenté dans la revue de la CNAF [CNAF, 1996]. Il s'inscrit dans la mise en place d'un outil opérationnel destiné à mesurer l'intensité et la durée du non-recours aux prestations sociales dispensées par la CNAF.

A comme

B comme

C comme

D comme

E comme

F comme

H comme

I comme

L comme

M comme

N comme

P comme

R comme

S comme

T comme

Bibliographie



## Non-recours cumulé :

« Une personne éligible à diverses prestations n'en perçoit pas plusieurs. » [Warin, 2016 : 43]. Ce type de non-recours a été défini par l'intermédiaire du Bureau de la recherche de la CNAF et la collaboration entre Van Oorschot et Antoine Math. Il a été présenté dans la revue de la CNAF [CNAF, 1996]. Il s'inscrit dans la mise en place d'un outil opérationnel destiné à mesurer l'intensité et la durée du non-recours aux prestations sociales dispensées par la CNAF.

## Non-recours définitif :

« Apparaît quand une personne ne demande pas une prestation entre le moment où elle devient éligible et le moment où elle ne l'est plus. » [Warin, 2016 : 43]. Ce type de non-recours a été défini par l'intermédiaire du Bureau de la recherche de la CNAF et la collaboration entre Van Oorschot et Antoine Math. Il a été présenté dans la revue de la CNAF [CNAF, 1996]. Il s'inscrit dans la mise en place d'un outil opérationnel destiné à mesurer l'intensité et la durée du non-recours aux prestations sociales dispensées par la CNAF.

## Non-recours partiel :

« Une personne éligible demande une prestation et n'en reçoit qu'une partie. » [Warin, 2016 : 29]. Ce type de non-recours a été défini par l'intermédiaire du Bureau de la recherche de la

CNAF et la collaboration entre Van Oorschot et Antoine Math. Il a été présenté dans la revue de la CNAF [CNAF, 1996]. Il s'inscrit dans la mise en place d'un outil opérationnel destiné à mesurer l'intensité et la durée du non-recours aux prestations sociales dispensées par la CNAF.

## Non-recours raisonné :

« La non-demande dans ce dernier cas [la non-demande intentionnelle, au sens de Warin] questionne l'adéquation de l'offre avec son public potentiel, autrement dit "son sens pour les (non) usagers" et doit être envisagé comme un "rapport social à l'offre publique et aux institutions qui la servent" (Warin, 2010 : 5). Avec la non-demande, "la légitimité même des politiques devient un objet de débat" (Warin, 2016 : 8). Comme on le voit, la dimension proprement politique de ce type de non-recours est mise en avant. Un des intérêts de l'analyse de cette forme de non-recours, que nous préférons, pour rendre compte de l'agentivité qui la motive, nommer non-recours "raisonné", est de porter la focale non plus sur les institutions, mais sur l'expérience que font les personnes de droits sociaux (Pelisse, 2005). L'analyse du non-recours raisonné permet dès lors de s'intéresser, à l'instar des travaux d'Austin Sarat (1990) sur le welfare, à l'idée du droit que les publics potentiels des dispositifs se font, sachant que ce droit leur est imposé, qui plus est de manière hégémonique comme quelque chose de positif, alors qu'ils n'ont pas l'impression d'avoir participé à son élaboration et qu'ils n'ont aucun pouvoir pour l'interpréter. [...] Résumons ce que nous avons examiné jusqu'ici : le non-recours aux prestations sociales n'est pas toujours, ou pas seulement, dû à des dysfonctionnements administratifs, à un manque d'habileté sociale ou à des

processus de stigmatisation sociale, il peut être une réaction au pouvoir de l'État. [...] Sur la base de ce que nous avons présenté jusqu'ici, nous soutenons que le non-recours raisonné est un acte subreptice de résistance au pouvoir reposant sur une critique furtive des politiques sociales institutionnalisées. » [Tabin, Leresche, 2019 : 7-9]. Le non-recours raisonné décrit donc une forme de non-demande reposant sur un rejet rationnel des institutions pourvoyeuses de droits et de services sociaux à la portée politique. En effet, les politiques sociales s'imposent à l'individu comme étant le seul type d'aide auquel il peut prétendre auprès des institutions. Pourtant celui-ci peut avoir des raisons légitimes de considérer cette unique forme d'assistance comme inadaptée à ses besoins ou contraires à ses valeurs, dans ce cas il pourra être amené à ne plus vouloir recourir à cette aide par opposition. En s'inscrivant dans une non-demande raisonnée, l'individu formule donc une critique sourde envers l'hégémonie des institutions à pouvoir lui apporter un soutien. C'est en ceci que « par hypothèse, ce non-recours raisonné est une critique furtive de la positivité des droits sociaux » [Tabin, Leresche, 2019 : 13].

## Non-recours temporaire :

« Apparaît entre le moment où une personne devient éligible et le moment où elle demande une prestation » [Warin, 2016 : 29]. Ce type de non-recours a été défini par l'intermédiaire du Bureau de la recherche de la CNAF et la collaboration entre Van Oorschot et Antoine Math. Il a été présenté dans la revue de la CNAF [CNAF, 1996]. Il s'inscrit dans la mise en place d'un outil opérationnel destiné à mesurer l'intensité et la durée du non-recours aux prestations sociales dispensées par la CNAF.

A comme

B comme

C comme

D comme

E comme

F comme

H comme

I comme

L comme

M comme

N comme

P comme

R comme

S comme

T comme

Bibliographie



### **P**assivité de l'administration :

« Ringeling (1981) observe dans les sociétés modernes une "passivité de l'administration", surtout dans le domaine des services sociaux et de la sécurité sociale. Cette passivité du gouvernement et des corps administratifs, qui advient lorsqu'il s'agit de mettre en place des mesures pratiques ou des comportements qui pourraient encourager les citoyens à consommer leurs droits, est un reste, selon Ringeling, de la théorie libérale de l'État. Cette théorie suppose que les citoyens sont placés, quel que soit leur statut social, à égalité en ce qui concerne leur accès à l'information, qu'ils choisissent consciemment sur la base d'une information complète et qu'ils sont toujours capables d'être totalement autonomes pour traiter cette information, et donc d'être en position d'égal dans leurs relations avec l'État. Comme les causes du non-recours le montrent, les mesures de politiques sociales qui sont basées sur une telle conception des citoyens et de leurs capacités souffrent probablement d'inefficacité. La passivité générale de l'administration relevée par Ringeling s'est renforcée depuis une quinzaine d'années en Europe du fait de l'inclination des gouvernements à tailler dans les dépenses sociales » [Van Oorschot, Math, 1996 : 9-10].

### **P**erformance :

Il s'agit de « ce qu'un individu fait dans son environnement ordinaire » [CIF : 15].

### **P**lateforme 115 :

« Le 115 permet d'accéder à une permanence d'accueil téléphonique chargée de répondre aux situations d'urgence sociale. Ce numéro vert national pour les sans-abri fonctionne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. L'appel est gratuit et aboutit au service 115 départemental. Si la personne le souhaite, l'accueil peut être anonyme. Ce numéro est au cœur du dispositif de veille sociale. Dès que l'alerte est donnée, des équipes spécialisées se mobilisent pour informer, orienter et rechercher un hébergement pour les personnes sans-domicile. Le service dispose d'un recensement quotidien des capacités d'hébergement d'urgence et dispose d'un accès permanent à un contingent de places disponibles dédiées aux personnes les plus vulnérables. » [Rullac, 2015 : 211]

### **P**rincipe de continuité :

« Art.L. 345-2-3.-Toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y bénéficier d'un accompagnement personnalisé et y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée. Cette orientation est effectuée vers une structure d'hébergement stable ou de soins, ou vers un logement, adapté à sa situation ». [Rullac, 2015 : 15]

### **P**rocessus de conversion :

Ce concept a été théorisé par Pichon [2010] afin de décrire le processus qui conduit un individu à progressivement considérer « l'identité collective de la carrière comme inextricable de son identité singulière (Pichon, 2010). Cette dynamique conduit l'acteur social à abandonner ses précédentes références identitaires, pour s'identifier au seul statut de sans-domicile. » [Carotenuto-Garot, 2019 : 8]. En somme, le processus de conversion permet d'observer comment certaines pratiques propres au mode de vie SDF peuvent conduire l'individu à redéfinir son identité personnelle et le regard qu'il porte sur le monde. Il est possible pour une personne de créer une dynamique inverse, que Pichon [2010] nomme le processus de reconversion.

### **P**rocessus de désadaptation-réadaptation :

« Le processus de désadaptation-réadaptation est un concept par lequel le sans-domicile est identifié comme un acteur social rationnel en capacité de développer des stratégies afin d'atteindre des finalités diverses (Damon, 2012). La trajectoire du sans-domicile est perçue comme une temporalité de la construction (adaptation à un mode de vie de sans-domicile) parallèle à un processus de destruction (désadaptation des précédentes habitudes, normes et valeurs). Au fil du temps passé dans ce mode de vie, l'acteur social s'adapte et développe une rationalité, un ensemble de valeurs, de normes et de

- A** comme
- B** comme
- C** comme
- D** comme
- E** comme
- F** comme
- H** comme
- I** comme
- L** comme
- M** comme
- N** comme
- P** comme
- R** comme
- S** comme
- T** comme
- B**ibliographie



pratiques en accord avec son quotidien.» [Carotenuto-Garot, 2019 : 7-8]. L'individu se trouvant dans une trajectoire de sans-domicile doit s'adapter à un mode de vie déviant vis-à-vis de la norme sociale. De fait, nombre de ses anciennes pratiques quotidiennes d'ADF ne sont plus adaptées à sa nouvelle réalité de SDF, il devra donc les abandonner pour en développer de nouvelles afin de se réadapter à ce mode de vie, ce faisant il active un processus de déviance. À terme, l'individu peut s'être si fortement désadapté des normes communément partagées et proportionnellement réadapté à son mode de vie de SDF qu'il pourra confronter l'observateur extérieur à une sorte de « bug culturel » [Rullac, 2015]. En effet, le mode de vie SDF comporte de nombreuses réalités étrangères à celle d'une vie d'ADF. C'est pourquoi la rationalité des personnes sans-domicile peut échapper à de nombreux observateurs n'ayant pas connaissance des contraintes propres à ce mode de vie ; ceux-ci pourront alors être rapidement conduits à analyser sous le seul prisme de la pathologie psychiatrique ce qui peut être des comportements déviants. Par exemple, la consommation d'alcool peut avoir une utilité directe puisqu'elle permet d'intégrer « le groupe » des personnes sans-domicile — telle une forme d'adoubement — et ainsi de pouvoir nouer des amitiés, et donc de notamment pouvoir accéder à des informations intéressantes concernant la survie [Pichon, 2010]. Dès lors, l'alcoolisme dont font preuve certaines personnes sans-domicile peut également être analysé comme le produit d'une action sociale au sens de Weber [Colliot-Thélène, 2006] et non comme le seul résultat d'une problématique psychique : « l'agent attribue un sens subjectif (identifié ici au "sens visé"), lequel détermine directement son déroulement. L'action sera dite "sociale" quand un rapport à autrui est impliqué dans ce sens subjectif. [...] L'action "sociale" au sens de Weber implique

toujours une relation à autrui. [...] la définition wébérienne de l'action sociale peut être considérée comme "individualiste" : le "sens subjectif", dont la présence ou l'absence fait la différence entre l'action et le simple comportement, est en principe, même dans le cas de l'action qualifiée de "sociale", le sens que l'agent prête à son action » [Colliot-Thélène, 2006 : 51]. Dans le même ordre d'idée, le fait de ne plus parvenir à dormir entre quatre murs ou dans un lit, ou encore de n'utiliser sa chambre que comme espace de stockage des différents « trésors » collectés, peut également être perçu comme des comportements déviants en lien avec les habitudes quotidiennes d'une personne qui s'est pleinement réadaptée à son mode de vie de sans-abri. Cette dynamique peut aller dans le sens de l'incorporation à la carrière de sans-domicile, mais peut aussi être inversée par l'individu dans le sens de la sortie de carrière de SDF. Le processus de désadaptation-réadaptation remet donc en question le processus de désocialisation de Vexliard [1998 (1957)] en invitant à voir le processus de transformation de soi vécu par les sans-domicile comme un processus de socialisation à un mode de vie et au développement de pratiques déviantes, plutôt qu'à un processus de désocialisation uniquement porteur de pathologies et d'une certaine déshumanisation.

### **P**rocessus de production du handicap (PPH) :

« Le modèle d'ontogenèse humaine (MDH) proposé ici est systémique. Il illustre la dynamique du processus interactif entre les facteurs personnels (intrinsèques), les facteurs

environnementaux (extrinsèques) et la réalisation des habitudes de vie des êtres humains, de leur conception jusqu'à leur mort. Donc, le Processus de production du handicap, dans une perspective anthropologique, ne peut être conçu comme une réalité autonome séparée d'un modèle générique du développement humain. Cela perpétuerait une perception dichotomique qui distingue encore trop souvent les personnes "handicapées", porteuses d'anormalités, des personnes "valides", dites "normales". Le modèle du PPH met plutôt en jeu une variation de possibilités ouvertes par des relations dynamiques entre des variables biologiques, fonctionnelles, culturelles et physiques dont nous voulons clarifier les conditions de formation. Cette orientation théorique systémique ouverte de construction interactive entre les caractéristiques de la personne, ses agissements sociaux et son environnement apporte un éclairage pédagogique et heuristique. » [Fougeyrollas, 2010 : 148-149]

- A comme
- B comme
- C comme
- D comme
- E comme
- F comme
- H comme
- I comme
- L comme
- M comme
- N comme
- P comme
- R comme
- S comme
- T comme
- Bibliographie**



## **R**estriktion de participation :

« Les restrictions de participation désignent les problèmes qu'une personne peut rencontrer pour s'impliquer dans une situation de la vie réelle » [CIF : 14].

## **R**ôle social :

Le rôle social est « déterminé à la fois par les normes et valeurs d'une société et par l'expérience individuelle, c'est-à-dire par les choix de vie, la manière d'interpréter et de construire sa réalité et ses activités de vie quotidienne. En somme, les rôles sociaux apparaissent à la frontière des facteurs personnels et environnementaux, se traduisant dès lors dans la réalisation des habitudes de vie » [Fougeyrollas, Roy, 1996 : 51].

**A** comme

**B** comme

**C** comme

**D** comme

**E** comme

**F** comme

**H** comme

**I** comme

**L** comme

**M** comme

**N** comme

**P** comme

**R** comme

**S** comme

**T** comme

**B**ibliographie



## Samu social et équipes mobiles :

« La vocation des équipes mobiles d'aide est d'aller, sur le terrain, à la rencontre des personnes les plus désocialisées. Celles qui vivent sur la voie publique ne sollicitent plus aucune aide. C'est pourquoi il est nécessaire de se rendre directement à leur chevet. Au cours de leurs tournées, les équipes mobiles assurent une première fonction de repérage, de prise de contact et d'écoute de ces personnes. Elles peuvent les conduire vers un centre d'hébergement d'urgence, un lieu d'accueil de jour ou de nuit voire si besoin est vers les services d'urgences des hôpitaux. [...] Le cas échéant, elles offrent une aide alimentaire et des couvertures aux sans-abri » [Rullac, 2015 : 212].

## Sans-abri :

Les sans-abri présentent la particularité de dormir exclusivement dans des lieux non prévus pour l'habitation. Par exemple : les espaces publics (rue, parcs, etc.), les transports publics (métro, bus, trains, etc.), les espaces privés (hall d'immeubles, caves, cages d'escalier, etc.). Cette définition des sans-abri est celle de l'INSEE [Brousse, 2006] et de l'Observatoire parisien de l'Insertion et de la Lutte contre l'Exclusion dans son rapport « sans-abri à Paris » de 2011<sup>5</sup>. Certaines personnes oscillent entre rue et hébergement d'urgence et peuvent donc à certains moments être considérées comme sans-abri (lorsqu'ils dorment à la rue) puis sans domicile (lorsqu'ils sont hébergés dans un lieu prévu pour

l'habitation). D'autres s'inscrivent dans un mode de vie de sans-abri stable (dormir à la rue, y passer ses journées, etc.), qui s'accompagnera souvent d'un certain rejet des dispositifs d'hébergement d'urgence. Les personnes sans-abri ne représentent qu'une partie des populations sans-domicile (ou SDF).

## Sans-domicile :

Il s'agit du terme qui a été retenu par l'INSEE dans le cadre de la réalisation de l'enquête « sans-domicile » de 2001 [Brousse, Firdion, Marpsat, 2008]. Ce terme présente en effet l'intérêt d'insister sur l'absence de logement qui est un élément commun à l'ensemble des personnes sans-domicile. « Pour l'INSEE, une personne est dite sans-domicile un jour donné si, la nuit précédente, elle a eu recours à un service d'hébergement ou si elle a dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune) » [Rapport sans-abri à Paris, 2011 : 5]. Brousse, Marpsat et Firdion [2008] présentent les mêmes critiques que celles que nous formulons concernant l'aspect restrictif de cette définition. Cependant, ils justifient le maintien de cette définition au regard des difficultés propres à la réalisation d'une enquête statistique de grande ampleur. De notre point de vue, dans le cadre d'une enquête qualitative, nous pouvons nous permettre une réadaptation de la définition. Nous définissons donc comme sans-domicile toutes personnes privées de chez-soi. Par chez-soi, nous entendons le fait de disposer d'un espace privé, permettant une certaine intimité, prévu pour l'habitation et que la personne peut s'approprier sur le long terme, sans pour autant que son

maintien dans les lieux soit conditionné par le respect d'un règlement collectif et/ou l'inscription dans un suivi social éloignant le quotidien de la personne de celui d'un locataire lambda sur le marché du logement de droit commun [Rullac, Carotenuto-Garot, 2015]. Les personnes locataires d'un logement de droit commun ou qui sont propriétaires d'un logement peuvent ainsi être considérées comme ayant un chez-soi ; si cet habitat est privé de confort et/ou surpeuplé, la personne dispose d'un chez-soi, elle n'est donc pas sans-domicile, mais mal-logée. Les personnes ayant eu accès à un logement temporaire peuvent également être considérées comme disposant d'un chez-soi et ne sont donc pas (plus) considérées comme SDF. En revanche, les personnes dormant dans des lieux non prévus pour l'habitation, dans les hébergements d'insertion, dans les centres hébergements d'urgence, dans les hôtels, dans les campings, ou encore hébergés chez des tiers sont considérées comme ne disposant pas d'un chez-soi, donc identifiables comme sans-domicile. Dans le cadre de cette enquête, nous considérons les termes de sans-domicile et de SDF comme des synonymes.

## SDF :

Initialement, le sigle Sans Domicile Fixe (SDF) est apparu en France en 1818. Il avait alors été défini comme s'articulant autour d'un triptyque associant « absence de métier, absence

<sup>5</sup> Rapport en ligne sur le site de l'atelier parisien d'urbanisme (APUR) : [file:///C:/Users/aurel/Downloads/APBROAPU514\\_0.pdf](file:///C:/Users/aurel/Downloads/APBROAPU514_0.pdf)

**A** comme

**B** comme

**C** comme

**D** comme

**E** comme

**F** comme

**H** comme

**I** comme

**L** comme

**M** comme

**N** comme

**P** comme

**R** comme

**S** comme

**T** comme

**Bibliographie**



de domicile fixe et absence de moyens de subsistance » [Beaune, 1983 : 109]. Cette notion était destinée à nommer le vagabondage afin de le réprimer [Zeneidi-Henry, 2002]. Au début du 20<sup>e</sup> siècle, ce terme était majoritairement attribué aux populations tziganes. Finalement, dans les administrations françaises, l'appellation « gens du voyage » supplante celle de *SDF* pour désigner les Tziganes à partir des années 1950 [Zeneidi-Henry, 2002]. Le terme *SDF* réapparaîtra ensuite au cours des années 1980 dans le discours médiatique, politique et associatif. Il sera alors utilisé pour désigner les personnes privées de logement, au même titre que ceux de « nouveaux pauvres », « mendiants », « clochards », « sans-abri », « sans-logis », « vagabond », etc. Cette notion de *SDF* obtiendra une légitimité, d'une part, par la généralisation de son usage dans le champ médiatique à partir de 1993 [Damon, 2002/3] ; d'autre part, par le développement d'une action publique et par la création d'un secteur professionnel spécialisé dans la prise en charge des personnes *SDF* [Rullac, 2015 ; Damon, 2012 (2002)]. Brousse, Firdion, Marpsat [2008] précisent d'ailleurs que le terme *SDF* s'impose nettement dans les médias à partir de 1993, ce que Damon [2002/3] a démontré statistiquement en quantifiant le nombre de dépêches Agence France-Presse (AFP) concernant la question *SDF*. En effet, le terme *SDF* a obtenu un degré de reconnaissance supplémentaire cette année-là en étant défini comme la cible d'action du 115 et du Samu social, qui viennent tous deux d'être créés [Rullac, 2015]. Ainsi, des médias à l'action politique et sociale — et réciproquement —, le terme *SDF* a pris de l'ampleur jusqu'à s'imposer comme la notion de référence afin de désigner les personnes privées de *chez-soi*. Dans les faits, nous observons que les termes *sans-domicile* et *SDF* sont pratiquement synonymes, puisque la notion de *sans-domicile fixe* « renvoie aux personnes privées

d'une résidence permanente. Elle inclut en plus les personnes qui vont d'un hébergement à un autre sans nécessairement faire l'expérience de la rue. La même différence existe en anglais entre rough sleeper (ceux qui dorment dehors) et homeless persons personnes sans logement. Dans les enquêtes statistiques, une définition opératoire est indispensable. » [Rapport sans-abri à Paris, 2011 : 5]. Dans le fond, la définition de *sans-domicile* et de *SDF* est donc très similaire. La différence entre les deux notions tient davantage à l'historique de leur création. Le terme *SDF* renvoie à une cible de l'action publique ; il désigne le public sur lequel a été fondé le *secteur AHI* [Rullac, 2015]. Il est également le terme qui a été le plus médiatisé et constitue donc la dénomination la plus répandue auprès du grand public [Brousse, Firdion, Marpsat, 2008]. Le terme *sans-domicile* renvoie davantage à la notion que met en avant l'INSEE dans le cadre de ses enquêtes statistiques. L'un s'inscrit davantage dans l'action politique et sociale, l'autre dans la recherche en sciences humaines et sociales, mais les deux tendent à exposer la même réalité : le fait de ne pas avoir de *chez-soi*. C'est pourquoi dans le cadre de cette enquête nous considérons les termes de *sans-domicile* et *SDF* comme des synonymes.

### Sans-logis :

Terme qui est privilégié par certains chercheurs [Gaboriaux, Terrole, 2003 ; Benoist, 2009] pour désigner les personnes sans-domicile. Damon [2003/3] définit ce terme comme signifiant une absence de logement, il peut donc être considéré

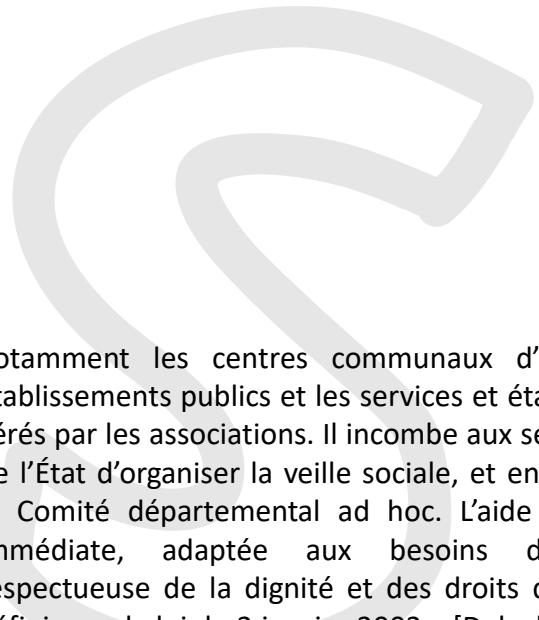
comme un synonyme de sans-domicile et *SDF*. Cette notion est néanmoins en perte de vitesse par rapport à celle de *SDF* et de sans-domicile depuis les années 1990-2000 [Brousse, Firdion, Marpsat, 2008], raison pour laquelle nous nous y référons moins.

### Secteur AHI :

« La circulaire du 7 octobre 2003, relative au dispositif national d'urgence sociale et d'insertion a, entre autres, introduit un processus de "labellisation" dans l'objectif de préciser un cadre de prestations pour chaque mode de prise en charge. La rubrique intitulée "un dispositif national d'urgence sociale et d'insertion consolidé et renforcé" apporte les premiers éléments relatifs aux missions et aux prestations qui devraient être servies par chacune des composantes de cet ensemble complexe. [...] Elaboré par un groupe de travail réunissant les différents partenaires impliqués dans la mise en œuvre de l'action sociale destinée aux personnes en grande difficulté, le référentiel national des prestations d'accueil, d'hébergement et d'insertion (AHI), a été publié par la DGAS en mars 2005. Il constitue l'aboutissement actuel de cette démarche d'institution et de définition des services proposés. [...] Dans la tradition de l'aide sociale, le dispositif AHI constitue une instance de dernier recours et doit proposer un soutien transitoire en vue d'un retour à l'autonomie des personnes et d'une accession aux droits communs. Coordonnées et pilotées par l'État, les activités d'accueil, d'hébergement et d'insertion sont mises en œuvre par un réseau de partenaires, et

- A comme
- B comme
- C comme
- D comme
- E comme
- F comme
- H comme
- I comme
- L comme
- M comme
- N comme
- P comme
- R comme
- S comme
- T comme
- Bibliographie





notamment les centres communaux d'action sociale, des établissements publics et les services et établissements sociaux gérés par les associations. Il incombe aux services déconcentrés de l'État d'organiser la veille sociale, et en particulier d'animer le Comité départemental ad hoc. L'aide apportée doit être immédiate, adaptée aux besoins des personnes et respectueuse de la dignité et des droits des usagers, comme définie par la loi du 2 janvier 2002 » [Deluchey, 2006/2 : 69-70]. Ainsi, le référentiel AHI regroupe l'ensemble des dispositifs de prise en charge et d'accompagnement des sans-domicile. Il se compose de deux principales strates ayant deux types de missions et de modalités d'actions différenciées : le secteur de l'urgence sociale et celui de l'insertion sociale. Plusieurs circulaires et groupes de travail l'ont fondé (Deluchey, 2006/2). L'adoption de la circulaire n° DCGS/1A/2010/271 du 16 juillet 2010 lui a donné une stabilité juridique<sup>6</sup>. Le référentiel national de la Direction générale de l'action sanitaire et sociale (DGAS), de mars 2005, définit le rôle du secteur AHI et ses prestations<sup>7</sup>.

## Secteur de l'insertion sociale :

Le secteur de l'insertion sociale est composé des Centres d'Hébergement et de Réinsertion sociale (CHRS), des centres de stabilisation, des maisons-relais, des résidences sociales, des dispositifs d'Allocation Logement Temporaire (ALT), etc. Il est chargé, d'une part, de donner accès à une place d'hébergement pérenne aux personnes sans-domicile afin qu'ils puissent retrouver une certaine stabilité ; d'autre part, de proposer un accompagnement social durable destiné à ce que la personne puisse reprendre une vie autonome dans un

logement de droit commun [Deluchey, 2006/2]. Le référentiel national, de mars 2005, définissant le rôle du secteur AHI et ses prestations, explicite quels sont les différents services que doivent proposer les hébergements d'insertion : des prestations de stabilisation, des prestations d'orientation et des prestations d'accès à la vie autonome. Ces principales prestations sont complétées par les prestations d'insertion suivantes : des prestations d'accès aux droits, des prestations d'accompagnement vers le logement, des prestations d'insertion par le travail et par l'économique, des prestations de prévention et d'accès à la santé, des prestations d'accès à la vie sociale, à la culture et à la citoyenneté, des prestations d'accès à l'alimentation et à la nutrition<sup>8</sup>. Les prestations d'insertions sont donc des « prestations délivrées dans le cadre d'un hébergement d'insertion ; des prestations d'insertion dans l'emploi, le logement et la vie sociale (accès aux droits, santé, alimentation, citoyenneté, culture) » [rapport DGAS référentiel AHI : 22]. Le secteur de l'insertion sociale se différencie du secteur de l'urgence sociale par l'accompagnement social durable et adapté que la stabilisation pérenne sur un hébergement-logement d'insertion favorise. Le secteur de l'urgence sociale doit avant tout garantir la survie des personnes sans-domicile et l'accès aux droits, le secteur de l'insertion sociale agit à un autre niveau puisqu'il est chargé de leur offrir les conditions sine qua non — en termes d'infrastructure et d'accompagnement social — d'un retour à la vie autonome dans un logement de droit commun. Le secteur de l'insertion sociale est donc conçu comme complémentaire à celui de l'urgence sociale dans le cadre du fonctionnement du secteur AHI.

## Secteur de l'urgence sociale :

« Xavier Emmanuelli a proposé la première définition de ce nouveau secteur : "l'urgence sociale qualifie toutes les opérations entreprises comme des sauvetages, lorsque la personne est considérée comme une victime en perdition et institutions publiques, privées, associatives, caritatives, confessionnelles ou encore humanitaires. Les services rendus sont tout aussi pléthoriques et concernent l'hébergement d'urgence, les distributions de nourriture et de vêtements, le soin médical et psychologique, les espaces de "socialisation" et de services de jour, les accueils 115 téléphoniques 24 sur 24, etc. » [Rullac, 2015 : 206]. Les prestations définies comme de « premier accueil » par la DGAS sont : le 115, le service d'accueil et d'orientation (SAO), les équipes mobiles, les accueils de jour, l'hébergement d'urgence<sup>9</sup>. Les prestations de « premier accueil » sont donc des « prestations délivrées dans le cadre de la plateforme d'accueil ; des prestations d'insertion dans l'emploi, le logement et la vie sociale (accès aux droits, santé, alimentation, délivrées dans le cadre de l'hébergement

<sup>6</sup> Site Légifrance :

[http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2010/08/cir\\_31625.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2010/08/cir_31625.pdf) (consulté le 03 décembre 2019)

<sup>7</sup> Voir le rapport de la Direction générale de l'action sanitaire et sociale (DGAS) définissant le référentiel national des prestations du dispositif Accueil, Hébergement, Insertion (AHI) :

[https://www.federationsolidarite.org/images/stories/migration/843\\_referentiel\\_national\\_prestations\\_dispositif\\_accueil\\_hebergement\\_insertion.pdf](https://www.federationsolidarite.org/images/stories/migration/843_referentiel_national_prestations_dispositif_accueil_hebergement_insertion.pdf)

<sup>8</sup> Ibid

- A comme
- B comme
- C comme
- D comme
- E comme
- F comme
- H comme
- I comme
- L comme
- M comme
- N comme
- P comme
- R comme
- S comme
- T comme
- Bibliographie**



d'urgence » [rapport DGAS référentiel AHI : 22]. Cependant, il est important de signaler ici que le concept d'urgence sociale fait débat au sein de la corporation des travailleurs sociaux et de la communauté scientifique. En effet, ce secteur revient à structurer une urgence institutionnalisée sur le long terme, ce qui s'oppose à l'essence même du concept d'urgence et peut difficilement s'accorder avec le rôle d'accompagnant des travailleurs sociaux [Rullac, 2015]. « Si l'urgence agrée un consensus dans le domaine médical où il est question d'atteinte à l'intégrité physique ou à la vie, la notion d'urgence sociale suscite un vrai débat. C'est une notion mal définie où les représentations imaginaires sont de tous ordres [...] L'urgence sociale, par ses manifestations, s'oppose aux pratiques développées jusqu'alors par les assistantes sociales. Nous pouvons donc avoir deux lignes de lecture de l'intervention sociale : l'une, avec son projet éducatif, utilise le long terme et s'intéresse à la modification des modes de vie des "clients" ; l'autre, l'urgence sociale, avec ses caractéristiques, est ponctuelle, limitée et se mobilise à propos des tensions sociales qu'elle vise à atténuer. Dans cette perspective, la juxtaposition des termes urgences et travail social renforce les clivages dans la mesure où les représentations renvoient à des traitements différents de la réalité. Les assistantes sociales ressentent un certain malaise, le sentiment d'être impuissantes, inefficaces, d'être contraintes d'agir dans l'urgence sous la pression des usagers, des institutions... et sans que cela corresponde à leur vision du travail social. Elles sont amenées à donner des réponses concrètes, ponctuelles, immédiates, visibles, "l'urgence sociale provoque l'exaspération, le ras-le-bol, le sentiment d'impuissance et d'inefficacité." [...] Il est important de développer une capacité et une volonté de s'associer à des projets collectifs pour ne pas seulement travailler dans l'urgence, mais sur l'urgence, pour concilier urgence et

prévention, urgence et progrès social » [Brémont, Gérardin, Ginestet, 2002/2 : 129-135]. Le secteur de l'urgence sociale est, aujourd'hui, l'une des composantes du secteur AHI et rassemble l'ensemble des dispositifs permettant aux personnes sans-domicile de pouvoir survivre (hébergement, alimentation, vêtements), de maintenir leur « dignité » (hygiène) et d'être orientées vers des dispositifs AHI adaptés à leur situation. Le secteur de l'urgence sociale est donc à envisager comme fonctionnant conjointement à celui de l'insertion sociale, au sein d'un système global de prise en charge et d'accompagnement des personnes sans-domicile — le secteur AHI. L'un et l'autre sont difficilement dissociables tant ils sont complémentaires dans leur action.

### Sociologie compréhensive :

« Nous appelons sociologie (au sens où nous entendons ici ce terme utilisé avec beaucoup d'équivoques) une science qui se propose de comprendre par interprétation l'action sociale et par là d'expliquer causalement son déroulement et ses effets. [...] Une sociologie est certainement inconcevable sans statistique, mais les statistiques, de même que plus généralement les enquêtes empiriques, ne font que préparer le matériel d'investigation. L'intelligibilité sociologique à proprement parler — ainsi le veut Weber — n'intervient qu'avec l'interprétation compréhensive. Si l'on aborde sous cet angle la méthodologie de la sociologie compréhensive, on voit que le point crucial de sa divergence avec la psychologie de son temps peut se résumer en une phrase : les régularités

statistiques ne sont pas des explications de l'action, tandis qu'à l'inverse les "raisons" conscientes (ou susceptibles d'être rendues conscientes) ont bien ce statut. Il faut donc se garder de lire la méthodologie wébérienne à travers l'opposition devenue canonique entre "expliquer" et "comprendre". La compréhension du déroulement de l'action en fonction du sens qui la structure est pour Weber une authentique explication, à laquelle il n'est aucune raison de contester la qualité d'explication causale. La définition de la tâche de la sociologie compréhensive est suffisamment claire à cet égard : "Comprendre par interprétation l'action sociale et par là [...] expliquer causalement son déroulement et ses effets." [...] Dirait-on qu'il s'agit d'une simple querelle de mots, Weber choisissant de considérer comme une explication causale ce que l'on nomme aujourd'hui l'explication par des "raisons", pour la distinguer précisément de l'explication par des "causes" [...] Peu importe la terminologie : il va de soi que l'explication de la structure de l'action par les motivations intentionnelles de l'agent invoque une modalité de la causalité qui n'est pas celle des sciences physicalistes. [...] Weber préfère souvent user du terme "pragmatique" pour qualifier les logiques d'action que reconstitue la sociologie compréhensive, écartant délibérément le terme "psychologique", selon lui trop ambigu. [...] Une théorie pragmatique, au sens où il entend ce terme, est une théorie qui interprète l'action selon le schème de l'action instrumentale, c'est-à-dire de la cohérence entre les moyens et les fins.» [Colliot-Thélène, 2006 : 50-56]. La sociologie compréhensive se fixe pour objectif de comprendre l'action

9 Ibid

- A comme
- B comme
- C comme
- D comme
- E comme
- F comme
- H comme
- I comme
- L comme
- M comme
- N comme
- P comme
- R comme
- S comme
- T comme
- Bibliographie**



sociale en expliquant causalement son déroulement et ses effets. Par exemple, appréhender les raisons conduisant une personne à adhérer et s'engager dans un parti politique. Pour ce faire, la sociologie compréhensive accorde une importance centrale à la prise en compte des raisons individuelles conduisant à l'élaboration des actions sociales. C'est pourquoi elle se concentre sur la mise en place de méthodes qualitatives (entretiens et observations) dans l'optique d'appréhender les raisons conscientes de l'action individuelle. Selon Weber, la démarche compréhensive permet d'établir un schéma explicatif des phénomènes sociaux du fait que ceux-ci sont formés par l'addition d'une multitude d'actions individuelles obéissant toutes à certaines raisons ; qu'il revient au sociologue de retranscrire. C'est la démarche que nous suivons dans le cadre de cette enquête en cherchant à comprendre, d'une part, les différents usages que les sans-domicile atteints par des déficiences motrices et/ou sensorielles ont des dispositifs AHI, et d'autre part, les raisons qu'ils donnent à leurs actes.

### Statut de malade :

« Clairement, aux yeux de certaines personnes rencontrées, la motivation pour la survie n'est pas prioritaire. [...] Vivant dans des conditions misérables, les personnes rencontrées envisagent le temps qu'il leur reste à vivre comme autant de moments de souffrance et d'ennui. L'amélioration paradoxale des conditions de vie leur permet parfois d'aménager, voire d'alléger cette souffrance très souvent supérieure à celle de la maladie. Dans ce contexte, préserver ces avantages a plus d'importance que d'essayer de prolonger une existence qui, à leurs yeux, ne présente aucun intérêt. [...] La maladie, en tant

que désordre biologique, ne suffit pas à améliorer les conditions de vie. Pour cela, il faut endosser ce qu'Elliot Freidson appelait le statut de malade (Freidson, 1984). Avant lui, Talcott Parsons avait déjà montré que la maladie est aussi un état social (Parsons, 1957). [...] L'accès au statut de malade libère d'une position de déviant qui était permanente et beaucoup plus ancienne et il est légitime pour la première fois le non-respect (lié aux conditions de vie) des obligations ordinaires (respecter les normes sociales, prendre en charge sa famille et exercer un emploi). [...] Ceux qui, hier, étaient jugés déviants ne seront plus considérés comme responsables de leur situation puisque, quoi qu'ils tentent, la maladie les empêche de sortir de la misère. [...] Il permet un gain de statut social, lui-même renforcé ensuite par l'amélioration des conditions de vie. C'est ce qui est arrivé à Monsieur Durant : en endossant le statut de malade, il est passé du statut de "clochard" à celui du patient que les soignants estiment courtois, élégant et excellent joueur d'échecs. » [Benoist, 2016 : 13-15]. Tel que l'a observé Benoist [2016] la maladie n'est pas qu'un désordre biologique, elle est également un statut social. Pour les personnes sans-domicile, présenter de graves problèmes de santé et/ou des déficiences importantes conduit souvent à accéder à des droits auxquels ils n'avaient préalablement pas (plus) accès [Benoist, 2016]. Par exemple, l'accès à un hébergement stable, et/ou à une source de revenus régulière, et/ou à une régularisation administrative. En outre, ce statut de malade les libère également de multiples effets de stigmatisation induits par leur mode de vie déviant [Benoist, 2016]. En effet, la trajectoire de sans-domicile trouve alors une explication extérieure à la volonté individuelle, ce qui donne lieu à un jugement social plus compréhensif — l'individu passe de « coupable » à « victime », de « mauvais pauvre » à « bon pauvre ». C'est ce qui peut conduire certaines personnes sans-domicile à développer des stratégies afin de conserver

leur statut de malade, et donc continuer à accéder à leurs droits fondamentaux tout en bénéficiant d'un statut social moins stigmatisé que celui de sans-abri en bonne santé. Par exemple, revendiquer le maintien du statut de malade contre l'avis médical, ou encore ne pas se soigner dans l'espoir d'un retour des symptômes et donc le fait de redevenir objectivement malade.

### Structures anatomiques :

« Les structures anatomiques désignent les parties anatomiques du corps, telles que les organes, les membres et leurs composantes » [CIF : 10].

### Synchronique :

« qui étudie ou présente des événements, des éléments, des objets d'analyse en tant qu'ils sont contemporains, en dehors de leur évolution » (CNRTL : <https://www.cnrtl.fr/definition/synchronique>). D'un point de vue scientifique, cela signifie étudier la causalité d'un phénomène sans prendre en considération la temporalité. Les variables sont considérées comme interdépendantes à un instant t. Dans le champ de la sociologie, les travaux de Durkheim [2005 (1930) ; 2005 (1937)] ou encore de Bourdieu et Passeron [1970 ; Bourdieu, Passeron 1985 (1964)] s'inscrivent pleinement dans cette démarche.

- A comme
- B comme
- C comme
- D comme
- E comme
- F comme
- H comme
- I comme
- L comme
- M comme
- N comme
- P comme
- R comme
- S comme
- T comme
- Bibliographie



## **S**ystème organique :

« Un système organique s'explique comme un ensemble de composantes corporelles concernant une fonction commune. La nomenclature des systèmes organiques comprend donc les composantes de tout corps humain. » [Fougeyrollas, 2010 : 155]

- A** comme
- B** comme
- C** comme
- D** comme
- E** comme
- F** comme
- H** comme
- I** comme
- L** comme
- M** comme
- N** comme
- P** comme
- R** comme
- S** comme
- T** comme
- B**ibliographie



## **T**ransformation de soi :

La transformation de soi est un concept développé par Darmon [2008 (2003)] afin de décrire la manière dont les personnes s'inscrivant dans une carrière d'anorexique peuvent modifier en profondeur leur être social. « Cette approche s'est en effet concentrée sur la mise au jour d'un processus central de la carrière anorexique : le travail de transformation de soi qui y est à l'œuvre, sur les deux fronts principaux du corporel et du culturel, et qui opère par une entreprise méthodique de transformation des dispositions. Il débute par l'engagement dans une prise en main, qui se poursuit dans différents domaines pratiques. Les dispositions qui résultent de ces deux premières phases finissent par constituer une "seconde nature" [...] De ce point de vue, l'anorexie constitue un cas extrême de travail de transformation de soi. On peut d'ailleurs parler de "travail de soi" [...] En construisant une approche de l'anorexie comme travail de transformation de soi, on a proposé une grille d'analyse de ce type de processus, en se situant au niveau des pratiques et en cherchant à mettre en lumière l'entrecroisement de trois de leurs principes : la force d'entraînement locale des interactions, celle, interne, des dispositions, et celle, externe, des institutions. On a ainsi pu montrer, à travers un cas extrême, comment la société œuvre dans l'ouvrage de soi. » [Darmon, 2008 (2003) : 340-346] Le processus de transformation de soi est un objet central des analyses en termes de carrière, qui s'interrogent toutes sur les évolutions identitaires, mais aussi en termes de pratiques et de représentations sociales que peut représenter le processus d'engagement individuel dans un certain mode de vie.

**A** comme

**B** comme

**C** comme

**D** comme

**E** comme

**F** comme

**H** comme

**I** comme

**L** comme

**M** comme

**N** comme

**P** comme

**R** comme

**S** comme

**T** comme

**B**ibliographie

# BIBLIOGRAPHIE



complète du rapport et de la clé des mots

## Livres et chapitres de livres :

Anderson Nels (2014 ; 1re édition : 1923). Le Hobo, sociologie du sans-abri. Paris, France : Armand Colin.

Angeras Anaïs (2012). Du nomadisme contemporain en France. Avec les saisonniers agricoles en camion. Lulu.com.

Bagla Lusin (2003). Les organisations sociales. Paris, France : La découverte, Repères.

Barreyre Jean-Yves (2014). Éloge de l'insuffisance. Les configurations sociales de la vulnérabilité. Paris, France : Éditions Erès

Beaune Jean-Claude (1983). Le vagabond et la machine. Essai sur l'automatisme ambulatoire : médecine, technique et sociétés, 1880-1910. Paris, France : Champ Vallon.

Becker Howard (1985 ; 1re édition : 1963). Outsiders. Études de sociologie de la déviance. Paris, France : Métailié.

Becker Howard (2002 ; 1re édition : 1998). Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales. Paris, France : La découverte, Grands repères.

Benoist Yann (2009). Les sans-logis face à l'ethnocentrisme médical. Approche ethnographique d'un système de soins. Paris, France : L'Harmattan.

Bihr Alain, Pfefferkorn Roland (2008). Le système des inégalités. Paris, France : La découverte, Repères.

Blanc Alain (2006). Le handicap ou le désordre des apparences. Paris, France : Armand Colin

Boudon Raymond (2011 ; 1re édition : 1973). L'inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles. Paris, France : Fayard, Pluriel.

Bourdieu Pierre, Passeron Jean-Claude (1970). La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement. Paris, France : Les éditions de minuit, Le sens commun.

Bourdieu Pierre, Passeron Jean-Claude (1985 ; 1re édition : 1964). Les héritiers. Les étudiants et la culture. Paris, France : Les éditions de minuit, Le sens commun.

Brousse Cécile, Firdion Jean-Marie, Marpsat Maryse (2008). Les sans-domicile. Paris, France : La découverte, Repères.

Chopin Katia, Gardella Edouard (2013). Les sciences sociales et le sans-abrisme. Recension bibliographique de langue française 1987-2012. Saint-Étienne, France : Publication de l'université de Saint-Étienne, « Sociologie » matière à penser.

Colliot-Thélène Catherine (2006). La sociologie de Max Weber. Paris, France : La découverte, Repères.

Damon Julien (2012 ; 1re édition 2002). La question SDF. Paris, France : PUF, Le lien social.

Darmon Muriel (2008 ; 1re édition 2003). Devenir anorexique. Une approche sociologique. Paris, France : La découverte/poche.

Declerck Patrick (2001). Les naufragés. Avec les clochards de Paris. Paris, France : Plon, Terre Humaine/Poche.

De Singly François (2006). Le questionnaire. L'enquête et ses méthodes. Paris, France : Armand Colin, 128.

Durkheim Émile (2005 ; 1re édition 1930). Le suicide. Paris, France : PUF, Quadrige.

Durkheim Émile (2005 ; 1re édition 1937). Les règles de la méthode sociologique. Paris, France : PUF, Quadrige.

Fougeyrollas Patrick (2010). Le processus de production du handicap (PPH). In : Le funambule, le fil et la toile. P. 147-171. Laval, Québec : Presse de l'Université de Laval.

Gaboriau Patrick, Terrolle Daniel (2003). Ethnologie des sans-logis. Étude d'une forme de domination sociale. Paris, France : L'Harmattan, Logiques sociales.

Goffman Erving (1956). La mise en scène de la vie quotidienne. Tome 1 La présentation de soi, Tome 2 Les relations en public : Les Éditions de Minuit, Le sens commun, 1973

Goffman Erving (1968). Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux. Paris, France : Les éditions de minuit, Le sens commun.

Hughes Everett (1958). Men and their work. Glencoe, United States : The free press.

Kaufmann Jean-Claude (2008). L'entretien compréhensif. L'enquête et ses méthodes. Paris, France : Armand Colin, 128.

Maranda Marie-France (2002). Contrainte et action : psychodynamique du travail des conseillers en emploi. In Châtel Vivianne et Soulet Marc-Henry (sous la direction de), faire face et s'en sortir. Volume 1 : négociation identitaire et capacité d'action. P. 119-126. Fribourg, Suisse : Édition Universitaire Fribourg Suisse, collection RES Socialis.

Meca Pedro (1997). Contrebandiers de l'espoir. Paris, France : Grasset.

Merleau-Ponty Maurice (1945). Phénoménologie de la perception. Paris, France : Gallimard, collection Tel 1985

Meunier Frédérique (2019). Paroles d'exclus. Handicap, combien au bord du chemin ? Paris, France : L'Harmattan.

Noblet Pascal (2010). Pourquoi les SDF restent dans la rue. La Tour-d'Aigues, France : L'aube.

Pichon Pascale (2010). Vivre dans la rue. Sociologie des sans domicile fixe. Paris, France : Publications de l'Université de Saint-Etienne.

Pimor Tristana (2014). Zonards. Une famille de rue. Paris, France : PUF, Partage du savoir.

Accueil

Livres et chapitres

Articles et revues

Rapports et enquêtes

Guides destinés aux acteurs et usagers du secteur AHI

# BIBLIOGRAPHIE



complète du rapport et de la clé des mots

Quesemand Zucca Sylvie (2007). Je vous salis ma rue. Clinique de la désocialisation. Paris, France : Stock, Un ordre d'idée.

Rullac Stéphane (2015). SDF une trilogie. Paris, France : L'Harmattan.

Rullac Stéphane, Carotenuto-Garot Aurélien (2015). SDF. In Rullac Stéphane et Ott Laurent (sous la direction de), Dictionnaire pratique du travail social. P. 437-440. Paris, France : Dunod, Action sociale.

Rullac Stéphane, Carotenuto-Garot Aurélien (2015). Urgence sociale. In Rullac Stéphane et Ott Laurent (sous la direction de), Dictionnaire pratique du travail social. P. 475-479. Paris, France : Dunod, Action sociale.

Strauss Anselm (1991). La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme. Paris, France : L'Harmattan, Logiques sociales.

Vexliard Alexandre (1998 ; 1re édition 1957). Le Clochard. Paris, France : Desclée de Brouwer, Sociologie clinique.

Warin Philippe (2016). Le non-recours aux politiques sociales. Grenoble, France : PUG, Libres cours politique.

Weber Max (1964 ; 1re édition : 1904-1905). L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme. Paris, France : Plon, Recherches en Sciences humaines.

Zeneidi-Henry Djemila (2002). Les SDF et la ville. Géographie du savoir-survivre. Paris, France : Bréal, D'autre part.

Accueil

Livres et chapitres

Articles et revues

Rapports et enquêtes

Guides destinés aux  
acteurs et usagers du  
secteur AHI

# BIBLIOGRAPHIE



complète du rapport et de la clé des mots

## Articles de revues :

Brémond Piu, Gérardin Elisabeth, Ginestet Julia (2002/2). En quoi l'urgence sociale interroge-t-elle les pratiques professionnelles ? EMPAN, n° 46, p. 129-135. ISSN : 1152-3336. ISBN : 2 749 200 563.

Brousse Cécile (2006). Le réseau d'aide aux sans-domicile : un univers segment. Economie et Statistique, n° 391-392, p. 15-34. DOI : <https://doi.org/10.3406/estat.2006.7152>.

Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) (1996). Accès aux droits sociaux, non-recours aux prestations, complexité. Recherche et Prévision, n° 43. URL : [https://www.persee.fr/issue/caf\\_1149-1590\\_1996\\_num\\_43\\_1](https://www.persee.fr/issue/caf_1149-1590_1996_num_43_1).

Carotenuto-Garot Aurélien (2019). La file latente de la sortie de rue : les critères de l'attente. Strathèse, n° 9. URL : <https://strathese.unistra.fr/strathese/index.php?id=1543>.

Chapireau François (2001/4). La classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé. Gérontologie, volume 24, n° 99, p. 37-56. ISSN : 0151-0193.

Damon Julien (2002/3). Les « S.D.F. », de qui parle-t-on ? Population, n° 57, p. 569-582. ISSN : 0032-4663.

Damon Julien (2003/3). Les SDF en France : difficultés de définition et de prise en charge. Journal du droit des jeunes, n° 223, p. 30-35. ISSN : 2114-2068.

Deluchey Jean-Jacques (2006/2). Le référentiel AHI : de la théorie aux réalités. Vie sociale, n° 2, p. 67-77. ISSN : 0042-5605.

Fillieule Olivier (2001/1). Proposition pour une analyse processuelle de l'engagement individuel. Revue française de science politique, n° 51, p. 199-215. ISSN : 0035-2950. ISBN : 2 724 628 780.

Fougeyrollas Patrick, Roy Kathia (1996). Regard sur la notion de rôles sociaux. Réflexion conceptuelle sur les rôles en lien avec la problématique du processus de production du handicap. Service social, vol. 45, n° 3, p. 31-54. DOI : <https://doi.org/10.7202/706736ar> adresse copiée.

Kerr Scott (1982). Deciding about supplementary pensions: a Provisional Model. Journal of Social Policy, vol. 11, n° 4, p. 505-517. DOI : <https://doi.org/10.1017/S0047279400022558>.

Levy Julien (2015/3). L'urgence sociale à l'épreuve du non-recours. Plein droit, n° 106, p. 7-10. ISSN : 0987-3260. ISBN : 9 971 987 326 008.

Mordier Bénédicte (2016). Introduction de cadrage les sans-domicile en France : caractéristiques et principales évolutions entre 2001 et 2012. Economie et statistique, n° 488-489, p. 25-35. DOI : <https://doi.org/10.3406/estat.2016.10709>.

Ravaud Jean-François (1999). Modèle individuel, modèle médical, modèle social : la question du sujet. Handicap, Revue de sciences humaines et sociales. CTNERHI

Revillard Anne (2019). L'expérience sociale du handicap. OSC Papers, n° 2019-2, SciencesPo.

Ringeling Arthur (1981). The passivity of the administration. Policy and politics, vol. 9, n° 3, p. 275-309.

Santelli Emmanuelle (2019/2). L'analyse des parcours. Saisir la multi-dimensionnalité du social pour penser l'action sociale. Sociologie, vol. 10, n° 2, p. 153-171. ISSN : 2108-8845. ISBN : 9 782 130 821 915.

Tabin Jean-Pierre, Leresche Frédérique (2019). Une critique furtive de l'État social. Émulations revue de sciences sociales, varia. ISSN : 1784-5734. DOI : 10.14428/emulations.varia.026.

Van Oorshot Wim (1996). Les causes du non-recours. Des responsabilités largement partagées. Recherches et Prévisions, n° 43, p. 33-49. DOI : <https://doi.org/10.3406/caf.1996.1728>.

Van Oorshot Wim, Math Antoine. La question du non-recours aux prestations sociales. Recherches et Prévisions, n° 43, p. 5-17. DOI : <https://doi.org/10.3406/caf.1996.1725>.

Warin Philippe (2018). Ce que demande la non-demande. La vie des idées, varia.

Yaouancq Françoise, Lebrère Alexandre, Marpsat Maryse, Régnier Virginie, Legleye Stéphane, Quaglia Martine (2013). L'hébergement des sans-domicile en 2012, Des modes d'hébergement différents selon les situations familiales. INSEE Première, n° 1455. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281324>.

Accueil

Livres et chapitres

Articles et revues

Rapports et enquêtes

Guides destinés aux acteurs et usagers du secteur AHI



# BIBLIOGRAPHIE



complète du rapport et de la clé des mots

## Rapports et enquêtes :

Arènes Jean-François, Pierre-Marie Emmanuelle, Galois Géraldine, Pages Emmanuelle (2018). Les dispositifs d'hébergement adapté dans la métropole du grand Paris. DRIHL Île-de-France. Atelier parisien d'urbanisme. URL : [http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/dispositifs\\_hebergement\\_et\\_logement\\_adapte.pdf](http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/dispositifs_hebergement_et_logement_adapte.pdf).

Audry Jean-Marie (2011). Sans-abri à Paris. La présence des sans-abri sur le territoire parisien et l'action de la collectivité pour aider à leur réinsertion. Observatoire parisien de l'Insertion et de la Lutte contre l'Exclusion. Atelier parisien d'urbanisme. URL : <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/abri-paris-presence-abri-territoire-parisien-action-collectivite-aider-reinsertion>.

Barreyre Jean-Yves, Makdessi Yara (2007) Handicap d'origine psychique et évaluation des situations, Volet 1 Recherche documentaire. CREA Île-de-France, CNSA

Baumgarten Sarah, Laidebeur Paule, Betremieux Nathalie, Fabre Jérôme, Vacher Thomas (2011). Les conditions de vie des personnes en situation de handicap dans le Nord-Pas-De-Calais. INSEE Nord-Pas-de-Calais. URL : [https://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/24374/1/reNPC\\_conditions\\_vie\\_handicap\\_2011.pdf](https://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/24374/1/reNPC_conditions_vie_handicap_2011.pdf).

Brousse Cécile (2006). Première partie : définition de la population sans-domicile et choix de la méthode d'enquête. Insee-Méthode, n° 116. URL :

<file:///D:/Recherche%20FIRAH/Textes%20à%20lire/L'enquete%20sans-domicile%202001%20premiere%20partie.pdf>

Carotenuto-Garot Aurélien (2015). Éléments de diagnostic des dispositifs d'urgence du Val-d'Oise... Regards croisés d'usagers et de professionnels. ESPERER 95. URL : <http://esperer-95.org/wp-content/uploads/1%C3%A8re-enqu%C3%AAtre-Diagnostic-des-dispositifs-durgence-Juin-2015.pdf>.

Classification Internationale du fonctionnement du handicap et de la santé — CIF (2001). Organisation mondiale de la Santé Genève. <https://mahvie.ca/boutique/fr>

Fougeyrollas Patrick et al, (2018) Classification internationale Modèle de développement humain-Processus de production du handicap (MDH-PPH), RIPPH <https://mahvie.ca/boutique/fr/classification-internationale-modele-de-developpement-humain-processus-de-production-du-handicap-mdh-pph-p114/>

Gardella Edouard, Arnaud Amandine (2018). Le sans-abrisme comme épreuve d'habiter. Caractériser statistiquement et expliquer qualitativement le non-recours aux hébergements sociaux. Observatoire du SAMU social de Paris. Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale. URL : <http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/gardella-e.arnaud-a-sans-abrisme-non-recours-rapport-obsssp-onpes.pdf>.

Molinier Marie, Pierre-Marie Emmanuelle, Cruzet Joséphine, Le Julie (2018). Le handicap à Paris. Analyse des tendances récentes. Observatoire parisien du handicap. Mairie de Paris. Atelier parisien d'urbanisme. URL : [https://www.apur.org/sites/default/files/documents/publication/etudes/oph\\_handicap\\_paris\\_analyse\\_tendances\\_recentes.pdf](https://www.apur.org/sites/default/files/documents/publication/etudes/oph_handicap_paris_analyse_tendances_recentes.pdf).

Pierre-Marie Emmanuelle, Roger Sandre, Chausse Marie-Lorraine, Labrador Jessica (2014). Les sans-domicile dans l'agglomération parisienne : une population en très forte croissance. INSEE Île-de-France. Atelier parisien d'urbanisme. URL : <https://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/22237/1/alap423.pdf>.

Piveteau Denis, Acef Saïd, Debrabant François-Xavier, Jaffre Didier, Perrin Antoine (2014). « Zéro sans solution » : Le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et leurs proches. URL : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport\\_Zero\\_sans\\_solution.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Zero_sans_solution.pdf)

Rapport annuel de la fondation de l'abbé Pierre (2015). L'état du mal-logement en Île-de-France. Éclairage régional. Agence régionale Île-de-France de la Fondation Abbé Pierre et son Espace solidarité Habitat. URL : [https://www.fondation-abbe-pierre.fr/documents/pdf/eclairage\\_regional\\_2015\\_-\\_letat\\_du\\_mal-logement\\_en\\_ile-de-france.pdf](https://www.fondation-abbe-pierre.fr/documents/pdf/eclairage_regional_2015_-_letat_du_mal-logement_en_ile-de-france.pdf).

Rapport annuel de la fondation de l'abbé Pierre (2019). L'état du mal-logement en France. Fondation de l'abbé Pierre. N° 24. URL : [https://www.fondation-abbe-pierre.fr/documents/pdf/rapport\\_complet\\_etat\\_du\\_mal\\_logement\\_2019\\_def\\_web.pdf](https://www.fondation-abbe-pierre.fr/documents/pdf/rapport_complet_etat_du_mal_logement_2019_def_web.pdf).

Rapport de la direction générale de l'action sanitaire et sociale (2005). Accueil, hébergement, insertion. Référentiel national. DGAS. URL : [https://www.federationsolidarite.org/images/stories/migration/843\\_referentiel\\_national\\_prestations\\_dispositif\\_accueil\\_hebergement\\_insertion.pdf](https://www.federationsolidarite.org/images/stories/migration/843_referentiel_national_prestations_dispositif_accueil_hebergement_insertion.pdf).

Rapport de l'Observatoire parisien (2018). Le handicap à Paris, analyse des tendances récentes. APUR et DASES. URL : <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/handicap-paris-analyse-tendances-recentes>.

Accueil

Livres et chapitres

Articles et revues

Rapports et enquêtes

Guides destinés aux acteurs et usagers du secteur AH

# BIBLIOGRAPHIE



complète du rapport et de la clé des mots

Rapport d'activité SIAO 75 (2018). Groupement de coopération sociale et médico-sociale. SIAO insertion 75. URL : <https://siao75.fr/uploads/RAO-2018-SIAO-I-75-1.pdf>.

Rapport d'activité SIAO 95 (2018). ESPERER 95. URL : <http://esperer-95.org/wp-content/uploads/RA-2018-SIAO.pdf>.

Rapport d'activité SIAO 78 (2017). Agir Combattre Réunir. URL : <http://www.sisiao.net/ra78/RAPPORT%20D%20ACTIVITE%202017%20SIAO78.pdf>.

Rapport d'activité SIAO 92 (2016). Groupement de coopération sociale et médico-sociale SIAO des Hauts-de-Seine. URL : <http://siao92.fr/rapport-dactivite-2016-2/>.

Rapport de la 2e édition de la nuit de la solidarité à Paris (2019). Mairie de Paris. Atelier parisien d'urbanisme. URL : <https://www.api-site.paris.fr/paris/public/2019%2F2%2FNuit%20de%20la%20solidarit%C3%A9%202019%20Bilan%20et%20perspectives.pdf>.

Rapport du jury d'audition de la conférence de consensus « sortir de la rue » (2007). FNARS. URL : [https://www.federationsolidarite.org/images/stories/documentation/rapport\\_jury\\_audition.pdf](https://www.federationsolidarite.org/images/stories/documentation/rapport_jury_audition.pdf)

Ravaud Jean-François, Delcey Michel, Abdou Papa (2002). Épidémiologie des handicaps moteurs et données sociales de base. APF France Handicap. URL : [http://www.moteurline.apf.asso.fr/IMG/pdf/epidemio\\_hpm\\_JFR\\_MD\\_PA\\_22-37.pdf](http://www.moteurline.apf.asso.fr/IMG/pdf/epidemio_hpm_JFR_MD_PA_22-37.pdf).

Accueil

Livres et chapitres

Articles et revues

Rapports et enquêtes

Guides destinés aux acteurs et usagers du secteur AHI

# BIBLIOGRAPHIE



complète du rapport et de la clé des mots

## Guides destinés aux acteurs et usagers du secteur AHI

Guide de l'accès au logement à l'usage des travailleurs sociaux (2017). DRIHL, Repères. URL : [http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/guide de l acces au logement a l usage des travailleurs sociaux .pdf](http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/guide_de_l_acces_au_logement_a_l_usage_des_travailleurs_sociaux.pdf).

Guide solidarité à Paris (hiver 2018-2019). Mairie de Paris. URL : <https://cdn.paris.fr/paris/2019/07/24/0ab87fed0b08e570d1b163360f9187e7.pdf>.

Accueil

Livres et chapitres

Articles et revues

Rapports et enquêtes

Guides destinés aux acteurs et usagers du secteur AHI